

An abstract graphic consisting of several thin, white, parallel lines that originate from the bottom left and extend towards the top right corner of the page. The lines are slightly curved and vary in length, creating a sense of movement and depth. The background is a solid blue color, with a darker blue gradient at the bottom where the text is located.

PROJET PEDAGOGIQUE 2025

IFAS Sud Oise - GHPSO

Sommaire :

	Pages
A – Les orientations de la formation	01
1. Finalités	02 - 03
B – La conception générale de la formation et les choix pédagogiques	04 - 21
1. Dispositif de sélection	04 - 06
1.1 Législation	04
1.2 Organisation au sein de l'institut	06
2. Dispositif pédagogique	07 - 14
2.1 Organisation des séquences et des séances	07 - 14
2.2 Les méthodes et les outils pédagogiques	14 - 15
3. Dispositif d'évaluation	15 - 18
3.1 Les épreuves de certification au sein de l'institut	16 - 17
3.2 La validation des compétences en milieu professionnel	17
3.3 La commission de validation des acquisitions des résultats	18
4. Dispositif d'accompagnement	18 - 21
4.1 Les trois modalités d'accompagnement des apprenants	19
C – La stratégie de l'offre numérique	21 - 23
1. L'information au public sur le site internet du GHPSO	21
2. La communication entre les formateurs et les apprenants	22 - 23
D – Les objectifs de l'apprentissage	23 -
1. Partenariat avec un CFA	23
2. Sélection	23
3. L'organisation pédagogique	24
4. Les avantages de la formation par l'apprentissage	24
5. Les freins au sein de notre institut	25
E – La stratégie d'analyse des besoins de l'apprenti en lien avec les attentes de l'employeur et/ou du financeur concerné	25 - 26
F – Le projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap	26 - 28
G – L'individualisation des parcours et la stratégie de prévention de rupture des parcours	28 - 31
1. Individualisation des apports théoriques	28
2. Prévention des ruptures de parcours	30
H – La planification de l'alternance	31
I – La liste des lieux et places de stage négociées en lien avec les obligations réglementaires	31 - 32
J – Les modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil	33 - 35
1. Individualisation du parcours en milieu professionnel	33
2. Les modalités d'encadrement et de tutorat	33 - 35
K – Les modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stage	35
L – Les prestations offertes à la vie étudiante	35 - 37
M – Les indicateurs d'évaluation du projet	37 - 38

Annexes

Annexe a : Grille régionale de sélection

Annexe b : Planification annuelle des certifications des blocs de compétences « Dispositif d'évaluation »

Annexe c : Programmation prévisionnelle de l'apprentissage 2026 - 2027

Annexe d : Planification linéaire de l'année de formation

Annexe e : Tableau récapitulatif des places en stage

Annexe f : Parcours de stage individualisé

Annexe g : Modalités de stage

Annexe h : Questionnaire de satisfaction en stage

Annexe i : Evaluation du degré de satisfaction de la formation par les apprenants

Annexe j : Evaluation du degré de satisfaction de la formation par les intervenants extérieurs

Annexe k : Evaluation du degré de satisfaction de la formation par les employeurs, OPCO et financeurs

Projet pédagogique - IFAS Sud Oise – GHPSO - Année 2025

A – Les orientations de la formation

Notre institut de formation situé au sud de l'Oise dispense une formation conduisant à l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Il est certifié Qualiopi jusqu'au 01 février 2028.

Le programme de formation des apprenants aides-soignants est organisé sur 44 semaines, (Arrêté du 10 Juin 2021 Annexe 3 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux). L'année de formation débute en Janvier et se termine en Décembre.

Le projet pédagogique est un document précisant la mise en œuvre et les conditions de réalisation du projet de formation et professionnel.

Le projet pédagogique est le résultat d'un travail de l'équipe pédagogique. Il constitue un cadre de référence pour les apprenants aides-soignants, les formateurs et les professionnels de terrain.

Il présente les objectifs que se fixent l'équipe pédagogique, ainsi que les actions et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Il est validé par l'Instance compétente pour les orientations générales de l'Institut.

Il est élaboré en tenant compte des référentiels de formation et textes réglementaires. Il conduit à clarifier les exigences professionnelles qui se rattachent aux métiers du soin, ainsi qu'aux compétences et aptitudes qui les sous-tendent.

Dans notre institut de formation, la valeur souveraine qui sous-tend le projet pédagogique est intimement liée au respect de l'Être Humain dans ses dimensions physiques, psycho-affectives, sociales et spirituelles.

Nos valeurs sont également :

- **L'équité**, l'accompagnement pédagogique (en dehors de celui qui est imposé par le référentiel de formation) se fait à la demande des apprenants. Le temps formateur mis à disposition dépend des demandes formulées par les apprenants. Ce temps est donc différent selon les besoins de chaque apprenant.
- **Le partage**, (notamment des connaissances et des expériences) se fait lors des cours magistraux, des travaux de groupe, des retours de stage...
- **L'engagement** : De la part de l'apprenant = il s'engage à fournir un travail tout au long de son année de formation. De la part du formateur = il s'engage à accompagner équitablement l'ensemble des apprenants.
- **Le réalisme**, l'apprenant doit être conscient de ses limites et les exprimer afin que le formateur référent puisse adapter son accompagnement.
- **La responsabilité**, les apprenants doivent être capable de prendre des décisions et de les assumer.

Les valeurs de l'institut sont présentées lors de la pré-rentree et développées lors de la rentrée afin que les deux parties (formateurs et apprenants) s'y engagent.

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

Ces valeurs sont transposables aux valeurs attendues pour un professionnel de santé.

1. Finalités

La formation a pour but de faire acquérir à l'apprenant toutes les compétences attendues pour l'exercice professionnel au regard des différents référentiels :

- ❖ **Le référentiel d'activités** : Annexe I à l'Arrêté du 10 Juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.
- ❖ **Le référentiel de compétences** : Annexe II à l'Arrêté du 10 Juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.
- ❖ **Le référentiel de formation** : Annexe III à l'Arrêté du 10 Juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Les compétences de l'Aide-soignant(e) à acquérir tout au long de l'année de formation sont :

Compétence 1 : Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.

Compétence 2 : Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.

Compétence 3 : Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.

Compétence 4 : Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne.

Compétence 5 : Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.

Compétence 6 : Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage.

Compétence 7 : Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.

Compétence 8 : Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés.

Compétence 9 : Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.

Compétence 10 : Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités.

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

Compétence 11 : Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

L'acquisition des compétences ci-dessus permettra aux apprenants d'exercer le métier d'aide-soignant dans les limites de son champ de compétences et d'agir en toute sécurité auprès des personnes prises en soins.

La définition du métier d'aide-soignant :

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'[article R. 4311-4 du code de la santé publique](#). Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat, définies par les articles [R. 4311-3](#) et [R. 4311-5](#) du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

Les missions associées

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Le projet pédagogique a pour finalité la professionnalisation de chacun des apprenants résultant d'une réflexion personnelle et professionnelle. Il concourt au développement de l'identité professionnelle et à l'épanouissement personnel de l'apprenant.

L'approche par compétences constitue la principale orientation de la formation des apprenants à l'institut de formation des aides-soignants.

Afin de favoriser l'acquisition de ces compétences, notre approche est centrée sur l'apprenant et ses expériences personnelles et/ou professionnelles antérieures.

Chaque apprenant dispose de connaissances et des compétences avec lesquelles il va construire de nouveaux savoirs et savoirs faire.

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

Afin de permettre aux apprenants de devenir des professionnels autonomes et responsables, l'institut de formation met un point d'honneur à organiser des séances de cours en autonomie durant l'année de formation.

Les activités pédagogiques visent l'acquisition des compétences dans un processus de réflexion qui favorise le questionnement de l'apprenant sur ses capacités à :

- Ecouter
- Observer
- Accueillir
- Chercher du sens
- Interroger sa pratique
- Transmettre
- Fédérer des savoirs en situation de travail

B - La conception générale de la formation et les choix pédagogiques

1. Dispositif de sélection

Les modalités de sélection à l'institut sont conformes à l'Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

1.1 Législation :

Article 1 :

« Les formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture sont accessibles, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- 1° La formation initiale, dans les conditions fixées par le présent arrêté ;
- 2° La formation professionnelle continue, dans les conditions fixées par le présent arrêté ;
- 3° La validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé.

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation. »

Article 2 :

« La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre l'une des formations visées au premier alinéa de l'article 1er. Les pièces constituant ce dossier sont listées à l'article 6. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé, selon la formation concernée, d'un aide-soignant ou d'un auxiliaire de puériculture en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'un an et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical. L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

projet professionnel. Il peut être réalisé à distance. Les modalités de sélection sont identiques pour les instituts de formation du même groupement. »

Article 6 :

Les candidats déposent leur dossier directement auprès de l'institut ou des instituts de formation de leur choix. En cas de regroupement d'instituts, les candidats déposent un seul dossier auprès de l'institut de formation pilote mentionné à l'article 4 et priorisent les instituts de leur choix au sein du groupement.

Le dossier comporte les pièces suivantes : 1° Une pièce d'identité ; 2° Une lettre de motivation manuscrite ; 3° Un curriculum vitae ; 4° Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages ; 5° Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ; 6° Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ; 7° Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ; 8° Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation.

Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

Selon la formation à laquelle ils s'inscrivent, les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture.

Les candidats en situation de handicap peuvent déclarer leur situation dans le dossier et ainsi demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien prévu à l'article 2.

Article 11 :

Sont dispensés de l'épreuve de sélection prévue à l'article 2, les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service :

1° Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ;

2° Ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

Les personnels visés aux 1° et 2° sont directement admis en formation sur décision du directeur de l'institut de formation concerné, dans les conditions prévues au II de l'article 12.

1.2 Organisation au sein de notre institut :

La sélection et le jury d'admission se font en partenariat avec l'institut de formation de Beauvais.

Les dossiers d'inscription sont à retirer à l'institut ou téléchargeable sur le site internet du GHPSO ou envoyés par l'assistante sur demande.

L'ouverture des inscriptions sera le 12 Mars 2025.

La clôture des inscriptions sera le 25 juillet 2025.

Lors de la réception des dossiers, l'équipe administrative vérifie la complétude du dossier. Si le dossier est incomplet un mail est envoyé aux candidats afin de fournir les pièces manquantes (aucun dossier ni complément de dossier ne sera accepté après cette date du 25/07/2025)

L'équipe administrative après enregistrement du dossier sur un logiciel dédié organise les études de dossiers et des entretiens.

Les dates des entretiens sont transmises à l'ensemble des cadres de santé et établissements partenaires afin que des Aides – soignants en exercice participent aux entretiens avec l'équipe pédagogique.

Le jury de sélection est donc composé :

- D'une infirmière formatrice de l'institut
- D'un aide-soignant

Méthodologie de sélection retenue par le groupe de travail Régional Hauts-de-France « sélection formation AS / AP » :

- Le jury de sélection réalise successivement l'étude du dossier (10 min à 15 min) puis l'entretien (15 à 20 min) avec le candidat.

- Chaque pièce du dossier fait l'objet d'une lecture attentive par le jury. Conformément aux décisions lors du travail régional , en cas d'une éventuelle non-conformité liée à la présence d'un document tapuscrit et non «manuscrit» (lettre de motivation et/ou du document relatant une situation personnelle ou professionnelle), aucune pénalité n'est soumise au candidat. Cette non-conformité peut faire l'objet d'une demande de réajustement lors de la vérification des pièces au dépôt du dossier à l'institut.

L'institut a fait le choix de laisser 10 minutes de préparation aux candidats avant l'entretien afin de se préparer.

• Les différentes étapes de l'entretien sont :

1. Accueillir le candidat et présenter le cadre de l'entretien ;

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

2. Donner la parole au candidat pour qu'il se présente ;
3. Questionner le candidat pour évaluer ses connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation ;
4. Proposer au candidat de répondre à ses questions ;
5. Conclure l'entretien.

A l'issue de l'entretien, le jury de sélection :

- a. Propose une cotation sur la base du dossier et de l'entretien réalisé à partir de la grille régionale de sélection (**Cf Annexe a – « grille régionale de sélection »**). ;
- b. Précise sur la grille régionale de sélection si le candidat semble ou non disposer des connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation.

A l'issue des études de dossiers et des entretiens un classement est réalisé. Ayant une capacité d'accueil de 45 apprenants, les 45 premiers candidats sont inscrits sur liste principale et peuvent donc entrer en formation.

Les candidats reçus sur liste principale doivent confirmer leur entrée en formation dans un délai de 7 jours ouvrés suivant la publication des résultats.

Une liste complémentaire est créée selon les notes. L'équipe administrative appelle les candidats sur liste complémentaire selon le désistement des candidats sur la liste principale.

Un jury d'admission sera réalisé le 16 octobre 2025 à l'IFAS de Beauvais afin d'officialiser les listes et de les comparer, les candidats s'inscrivent parfois dans les deux IFAS.

Les résultats seront affichés le 17/10/2025 à 14h dans chaque IFAS et sur leur site Internet.

2. Dispositif pédagogique

Afin d'organiser les modules de formation (Annexe III à l'Arrêté du 10 Juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'aide-soignant), l'équipe pédagogique détermine le découpage de chaque module en séquences composées de plusieurs séquences. Elle identifie les objectifs de chacune d'entre elles.

2.1 Organisation des séquences et des séances :

Chaque séquence de formation est ensuite composée de plusieurs séances (qui ont été identifiées par l'équipe pédagogique) articulées entre elles et organisées autour d'activités en vue d'atteindre l'objectif général de cette séquence.

La fiche de séquence permet de :

- Identifier les objectifs principaux de la séquence en lien avec le référentiel de formation,
- Identifier les séances ainsi que leurs objectifs principaux,
- Déterminer le temps de chacune des séances,
- Répartir les séances entre formateurs et intervenants extérieurs,

Une fois les séances identifiées, les formateurs planifient les séances en respectant les prérequis ainsi que la chronologie et l'articulation de chacune d'entre elles.

La fiche de séance permet :

- D'identifier l'objectif principal de la séance,
- D'identifier les objectifs opérationnels,
- De déterminer les activités de l'intervenant et celles des apprenants,
- D'identifier les outils et supports utilisés,

Les formateurs sont responsables successivement d'un module. Le responsable du module a pour mission :

- Etablir la planification des séances et sa communication,
- Contacter les intervenants et gérer leurs coordonnées,
- Réaliser en équipe la conception des épreuves de certification initiale et rattrapage,
- Editer les émargements vierges, les numériser pour les archiver une fois signés.

L'équipe pédagogique fait appel à des intervenants extérieurs lorsqu'elle n'a pas la qualification pour dispenser les interventions particulières. Ces intervenants sont sélectionnés en fonction de leur domaine de compétences.

Présentation des séquences et des séances par module.

Elles sont présentées dans l'ordre dans lequel elles sont enseignées.

Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage

Séquence 1 : Communiquer avec ses semblables.

Objectif de la séquence : Etablir une communication soignant / soignée adaptée.

Séances : Le développement psychosociologique de l'Homme (Formateur) - Les valeurs et principes (Formateur) - La notion de respect (Formateur) - Le lien social et l'insertion de l'Homme dans la société (Formateur) - La communication verbale et non verbale théorie plus une séance de pratique (Intervenant extérieur) - Visionnage du film « Hôtel Dieu » (Formateur) - L'écoute active (Formateur) - L'accueil de la personne et de son entourage (Formateur) - La relation d'aide (Formateur) - La communication non violente (Formateur) - Participation de l'Aide-soignant à l'animation à but thérapeutique (Formateur) - Gestion des situations de conflit entre professionnel et patient et ou entourage (Formateur) - Communiquer avec une personne présentant des troubles cognitifs (Intervenant extérieur).

Séquence 2 : Les droits du patient.

Objectif de la séquence : Connaître la législation concernant les droits du patient afin de les respecter.

Séances : Les droits du patient (Formateur), Les règles professionnelles (Formateur) - La laïcité (Intervenant extérieur) - Législation et déontologie concernant la contention et l'isolement (Formateur) - Prévenir la maltraitance (Formateur) - La démarche d'information, d'éducation et de prévention (Formateur) - Initiation à la démarche éthique (Formateur).

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

Séquence 3 : L'accompagnement des personnes en fin de vie

Objectif de la séquence : Accompagner une personne jusqu'au bout de sa vie

Séances : Représentation de la mort (Formateur) - La législation concernant les soins palliatifs (Formateur) - Accompagnement des personnes en fin de vie et de leur entourage (Intervenant extérieur)

Lors de ce module une intervenante extérieure interviendra afin d'initier les apprenants à l'anglais (comment se présenter, recueillir les éléments importants pour une prise en soin adaptée, apport en vocabulaire de base). Cette intervenante viendra lors des différents modules afin d'apporter le vocabulaire nécessaire en lien avec les compétences à acquérir. Au total 5 séances sont programmées pour l'année 2024

Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Séquence 1 : La personne.

Objectif de la séquence : S'approprier la représentation de l'Etre Humain dans les différents âges de la vie et dans ses 4 dimensions.

Séances : Vidéo « l'histoire de notre vie » (Formateur) - La conception de l'être humain (Formateur) - La grossesse, les suites de couche - les soins au nouveau-né (Intervenant extérieur) - Le développement psychomoteur de l'enfant (Intervenant extérieur) - L'adolescence (Formateur) - L'âge adulte (Formateur) - Le vieillissement physiologique (Formateur) - La place de la personne âgée dans la société (Formateur) - Les besoins fondamentaux (Formateur) - La notion de bien-être (Formateur) - La mort (Formateur) - les rites liées aux différentes religions (Formateur).

Séquence 2 : L'autonomie.

Objectif de la séquence : Evaluer l'autonomie d'une personne afin d'individualiser la prise en soins tout en respectant ses droits et ses besoins.

Séances : Les différentes formes d'autonomie (Formateur) - Etablissements et aides aux Personnes en perte d'autonomie (Intervenant extérieur) - La personne en situation de handicap (Formateur) - Etablissements et aides aux Personnes en situation de handicap (Intervenant extérieur) - Le système de santé Français (Intervenant extérieur) - La santé publique (Formateur).

Séquence 3 : Accompagnement de la personne dans les activités de la vie quotidienne

Objectif de la séquence : Accompagner une personne dans les activités de la vie quotidienne tout en respectant ses habitudes de vie.

Séances : Notion d'accompagnement et de prise en soins - Les activités de la vie quotidienne - Les habitudes de vie d'une personne dans les activités de la vie quotidienne - Le besoin de respirer - Le besoin de communiquer - Le besoin de boire et manger - Le besoin d'éliminer - Le besoin de se mouvoir - Le besoin de dormir - La réfection du lit - Le besoin d'être propre - Le besoin de se vêtir et maintenir sa température - Le besoin de communiquer - Le besoin de s'occuper en vue de se

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

réaliser et se recréer - Les répercussions du vieillissement dans la vie quotidienne - Les répercussions du handicap dans la vie quotidienne - Le lavage des mains (Formateur) - le projet de vie personnalisé (Intervenant extérieur).

Séquence 4 : Analyse de la situation de santé d'une personne.

Objectif de la séquence : S'approprier la méthodologie de la démarche de soins afin d'effectuer des soins adaptés à la situation de santé de la personne.

Séances : Le concept de soins Infirmier - Travaux de groupe sur la démarche de soins - Cas concret. (Formateur).

Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque

Séquence 1 : Les situations à risque d'une personne dans sa vie quotidienne.

Objectif de la séquence : Prévenir les risques pour la personne lors de son accompagnement dans sa vie quotidienne.

Séances : Les situations à risques et de fragilités des personnes âgées dans la vie quotidienne (Formateur) - Les mesures de prévention des situations à risque (Formateur) - Les personnes à risque concernant la maltraitance (Formateur) - Les violences faites aux femmes (Formateur).

Séquence 2 : Les situations à risque pour les intervenants lors de l'accompagnement d'une personne.

Objectif de la séquence : Prévenir les risques pour le professionnel ou l'aidant familial lors de l'accompagnement d'un proche dans sa vie quotidienne.

Séances : Les risques pour les accompagnants (Formateur).

Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

Séquence 1 : Hygiène des locaux.

Objectif de la séquence : Connaître les techniques de bio nettoyage de l'environnement d'une personne selon le lieu d'intervention de l'aide-soignant.

Séances : L'hygiène hospitalière (intervenants extérieurs) - Les déchets hospitaliers / circuit du linge (intervenants extérieurs) - Pratique en hygiène (Formateur) - Les règles concernant le stockage des produits... (Formateur) - L'hygiène en milieu ordinaire et élimination des déchets (Formateur).

Séquence 2 : Repérage et Prévention des infections associées aux soins.

Objectif de la séquence : Identifier les situations à risque et prévenir les infections liées aux soins.

Séances : Le mécanisme de l'infection (Formateur) - Le système immunitaire (Formateur) - Prévenir les Accidents d'Exposition au Sang AES (Formateur) - Les infections liées aux soins (Formateur) - Généralités sur l'hygiène hospitalière (Intervenants extérieurs) - Prise en soin d'une personne en isolement (Formateur) - Entretien et surveillance des Dispositifs Médicaux (Formateur) - La stérilisation (Formateur).

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

Séquence 1 : La mobilisation et l'installation d'une personne.

Objectif de la séquence : Accompagner une personne dans ses déplacements en mobilisant ses ressources afin de garantir sa sécurité.

Séances : Mobilisation d'une personne dans les activités de la vie quotidienne (Intervenant extérieur et Formateur) - Les aides techniques afin de mobiliser une personne en perte d'autonomie (Formateur) - Risques liés à l'alitement prolongé (Formateur) - Pratique afin d'éviter les complications liées à un alitement prolongé (Formateur) - la Prévention des chutes (Formateur).

Séquence 2 : Ergonomie et Prévention des risques pour les professionnels lors des mobilisations des personnes prises en soin.

Objectif de la séquence : Prévenir les risques d'accident durant l'exercice professionnel

Séances : La physiologie du mouvement (intervenant extérieur) - Le port de charges lourdes (intervenant extérieur) - Principes et règles d'ergonomie et prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (intervenant extérieur).

Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne

Séquence 1 : Observer l'état clinique d'une personne.

Objectif de la séquence : Détecter, alerter et transmettre les signes cliniques de dysfonctionnement de l'état clinique d'une personne.

Séances : Démarche d'observation (Formateur) - Le vocabulaire professionnel (Formateur) - Fonctionnement et dysfonctionnement des différents systèmes (Formateur) - Pratique de la Prise des paramètres vitaux (Formateur) - Observation et participation à l'évaluation de la douleur chez une personne (Formateur).

Séquence 2 : Notion sur les pathologies prévalentes.

Objectif de la séquence : Identifier l'ensemble des informations et éléments permettant d'évaluer l'état clinique de la personne.

Séances : Notion de maladie (Formateur) - Processus pathologique (Formateur) - Les répercussions de la maladie chez un être humain sur les 4 dimensions (Formateur) - Les différents processus pathologiques (Formateur).

Séquence 3 : Les signes d'urgence.

Objectif de la séquence : Détecter les signes de changement de l'état clinique à caractère urgent chez une personne et alerter.

Séance : Les situations d'urgence (Formateur)

Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec ses pairs

Séquence 1 : L'accueil d'un pair ou d'une personne en formation

Objectif principal : Accueillir un nouvel arrivant au sein de son service.

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

Séance : Informations lors de l'accueil d'un pair (Formateur).

Séquence 2 : Former ses pairs.

Objectif de la séquence : Encadrer un stagiaire ou un nouveau collègue.

Séances : Le tutorat : Elaborer un positionnement - Accompagner la personne dans l'identification de ses objectifs / évaluer l'atteinte des objectifs - Accompagner une personne dans les activités de soins AS / évaluer les acquis de la personne (Formateur) - Accompagner la personne dans l'analyse de sa pratique professionnelle. - Evaluer sa pratique professionnelle (Formateur).

Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques

Séquence 1 : L'organisation du travail.

Objectif de la séquence 1 : Organiser son activité au sein d'une équipe pluri professionnelle.

Séances : Législation : droit du travail (Intervenant extérieur) - Planifier son travail (Formateur) - La notion d'organisation (Formateur) - Le travail en réseau (Intervenant extérieur) - Le projet de soins (Formateur).

Séquence 2 : La notion d'équipe

Objectif de la séquence : Identifier le champ de compétence de chacun des membres d'une équipe pluri professionnelle.

Séances : La notion d'équipe (Formateur) - Les différents métiers au sein d'une équipe pluri professionnelle et leurs champs de compétence (Formateur) - Les limites du champ de compétence d'un aide-soignant (Formateur) - La notion de responsabilité (Formateur) - Collaboration IDE / AS (Formateur).

Séquence 3 : Qualité et gestion des risques

Objectif de la séquence : Evaluer et proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la gestion des risques tout en respectant son champ d'intervention.

Séances : Démarche et certification des établissements de santé (Formateur) - Les méthodes et outils permettant l'analyse des pratiques professionnelles (Formateur) - Participation à un audit (Intervenant Extérieur) - Participation à l'élaboration d'un protocole de soin (Intervenant extérieur) - Déclaration d'événements indésirables (Intervenant extérieur ou Formateur) - Participation des aides-soignants aux différents groupes de travail dans les différents structures (Formateur).

Depuis 2024, conformément à l'article 3bis de l'arrêté du 10 Juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, 9h d'interventions intègrent le Module 10 afin de former les apprenants au « Numérique en santé »

Module 9 : Traitement des informations.

Séquence 1 : Rechercher les informations

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

Objectif de la séquence : Recueillir les informations à partir des différentes sources.

Séances : Rechercher les informations (Formateur) - Présentation du dossier de soin (formateur) - Réglementation du dossier de soin (Formateur) - Réglementation du dossier de soin informatisé (intervenant extérieur).

Séquence 2 : Traçabilité et continuité des soins

Objectif de la séquence : Transmettre les informations permettant la traçabilité et la continuité des soins.

Séances : Les transmissions orales - Les transmissions écrites - Présentation des diagnostics infirmiers (Formateurs).

2024 / 2025 : Conformément à l'article 3bis de l'arrêté du 10 Juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux 9h d'interventions intégreront le Module 9 afin de former les apprenants au « Numérique en santé »

Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement.

Séquence 1 : Analyse de la situation de santé d'une personne en phase aiguë.

Objectif de la séquence : Connaître les principales maladies ainsi que leurs symptômes afin d'analyser la situation de santé en phase aiguë d'une personne.

Séances : Le rôle AS dans les situations de soins aigus - Les maladies emblématiques concernant : Le système pulmonaire, Le système urinaire et rénal, Le système cardio-circulatoire, Le système locomoteur, Le système endocrinien, Le processus tumoral - Le vieillissement - Le handicap - Le système immunitaire et les maladies infectieuses - Le sang - Notion de pharmacologie - Notion sur les examens complémentaires (Formateur).

Les maladies emblématiques concernant : La grossesse, La psychiatrie, Le système neurologique avec les maladies en neurologie et les maladies neurodégénératives - Notion de diététique, (Intervenants extérieurs).

Séquence 2 : Les soins

Objectif de la séquence : Mettre en œuvre des soins adaptés en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmière tout en respectant les précautions particulières liées à la situation de la personne.

Séances : La prise en soin d'une personne en préopératoire - La prise en soin d'une personne en post-opératoire - La prise en soin d'une personne atteinte de maladie urinaire (soins sonde vésicale...) - La prise en soin d'une personne atteinte de maladie cardiaque (pose de bas de contention -observation d'une personne sous moniteur...), La prise en soin d'une personne atteinte de maladie pulmonaire (observation d'une personne sous assistance respiratoire, oxygénothérapie...) - La prise en soin d'une personne atteinte de maladie en orthopédie et traumatologie (immobilisations : attelles, plâtres, aide au premier lever...) - Les précautions particulières chez un patient porteur d'une sonde nasogastrique - Les soins auprès d'une personne porteuse de stomies -

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

Les soins auprès d'une personne en dialyse - Le rôle AS en service de réanimation et la prise en soins d'une personne inconsciente - Les dispositifs médicaux en réanimation (perfusion, pansement...) - La prise en soin d'une personne douloureuse - les aspirations endotrachéales sur orifice trachéal cicatrisé - Aide à la prise de médicaments sous forme non injectable (application crème/pommade/collyre/suppositoire...) - Prévention des escarres - soins d'hygiène chez une personne en situation aigüe, précautions (Formateur) - les soins post-mortem (intervenant extérieurs).

Séquence 3 : Evaluation et réajustement des soins.

Objectif de la séquence : Evaluer sa pratique professionnelle afin de réajuster.

Séances : Qualité et sécurité dans les soins, évaluer sa pratique (Formateur)

La formation Gestes et Soins d'Urgences est dispensée par les Formateurs du GHPSO, formés par le CESU, sur une durée de 3 jours consécutifs.

2.2 Les méthodes et outils pédagogiques :

Au sein de l'institut de formation, les interventions des formateurs auprès des apprenants sont menées de différentes manières :

- **Les cours magistraux :** Ils sont dispensés en promotion complète dans notre salle de cours. Le formateur ou l'intervenant extérieur partage son savoir avec les apprenants. L'échange est toujours favorisé. Nous avons la possibilité d'effectuer ces cours magistraux en distanciel grâce à l'application TEAMS si la crise sanitaire l'imposait.
Les supports utilisés : Powerpoint, vidéos.
- **Les travaux dirigés :** méthode privilégiée au sein de l'institut afin de rendre les apprenants acteurs de leur formation. Cette méthode favorise aussi l'esprit d'équipe, le partage d'expériences antérieures et valorise les savoirs des apprenants.
Les apprenants sont répartis en groupe de 6 à 7 personnes. Chaque groupe a une feuille de route lui permettant ainsi d'avoir les objectifs de la séance, les sources documentaires fiables, les consignes. Les apprenants peuvent durant ses travaux interpeller le formateur responsable de la séance.
- **Pratique simulée sous forme de séance pratique :** Dans la mesure du possible, l'équipe pédagogique organise les travaux pratiques en groupe. Ils permettent de développer la dextérité des apprenants concernant les activités de soins et ainsi éviter les « premières fois » sur une personne.
Lors de chaque activité de soins proposés à l'institut de formation, les formatrices proposent un cas clinique (scénarii) qui sera exposé lors d'un temps de briefing. A l'issue de celui-ci les apprenants doivent élaborer avant chaque mise en situation une fiche de pratique.

La fiche de pratique permet de :

- Réinvestir les connaissances des apprenants issues de leurs expériences professionnelles précédentes ou lors des stages,

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

- Réinvestir les connaissances théoriques acquises lors des séances,
- Intellectualiser les soins afin de donner un sens aux pratiques aides-soignantes,
- Viser l'appropriation d'une pratique plutôt que la reproduction,
- Permettre l'individualisation des soins,

Une fois la fiche réalisée par chaque apprenant, la situation de soins est réalisée en salle de pratique. Cette mise en situation permet d'évaluer la pratique d'un apprenant.

Un temps de débriefing est réalisé après la séance afin d'analyser cette pratique et ainsi réajuster en prenant compte des remarques des autres apprenants. L'équipe pédagogique valide les réajustements de la fiche pratique.

L'ensemble des fiches pratiques est conservé dans le livret de soins de chaque apprenant. Il devra enrichir ce livret par l'intermédiaire d'autres fiches pratiques concernant les activités de soins réalisées lors des stages.

L'institut n'est à ce jour pas doté d'une salle spécifique et équipée pour la simulation en santé cependant les formatrices suivent les différentes étapes de la pratique simulée.

Participation de l'Aide-soignant à l'analyse de la situation de santé d'une personne

En regard du référentiel de formation, les apprenants aides-soignants doivent être en capacité de participer au raisonnement clinique.

Pour cela, l'équipe pédagogique a créé un support d'aide à l'élaboration de l'analyse de la situation de santé d'une personne.

Afin de se l'approprier, chaque apprenant doit pendant les stages effectuer au minimum deux démarches de soins concernant la prise en soins de deux personnes différentes.

Le travail sera exploité après le retour du stage lors de travaux de groupe. Plusieurs apprenants devront présenter une démarche de soins à l'ensemble du groupe. Les autres apprenants ainsi que le formateur pourront questionner l'apprenant afin d'éclaircir la situation.

Le formateur vérifie que l'apprenant a bien mobilisé toutes ses connaissances théoriques et qu'il a effectué des recherches nécessaires à la compréhension de la situation. Il vérifie également que la méthodologie du raisonnement clinique est acquise.

Le raisonnement clinique permet d'individualiser les soins et de les réaliser en toute sécurité, du fait de l'analyse de la situation de santé.

3. Dispositif d'évaluation

Définition :

Moyens mis en œuvre permettant d'assurer l'évaluation des savoirs, savoirs faire et savoir être associés à chaque compétence des apprenants tout au long de la formation.

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

Objectifs :

- Mettre en cohésion les objectifs du dispositif d'évaluation avec les objectifs de la formation et du projet pédagogique tout en respectant le cadre réglementaire,
- Fixer des indicateurs d'évaluation en fonction des objectifs pédagogiques posés,
- Identifier la marge de progression professionnelle de l'apprenant au cours de ce processus d'évaluation,
- Harmoniser les pratiques d'évaluation entre les formateurs.

Cadre réglementaire :

- Référentiel d'activités : Annexe I de l'Arrêté du 10 Juin 2021
- Référentiel de compétences: Annexe II de l'Arrêté du 10 Juin 2021
- Référentiel de formation : Annexe III de l'Arrêté du 10 Juin 2021,
- Instruction N° DGOS/RH1/2023/73 du 10 mai 2023 relative à l'accélération du calendrier de diplomation pour les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture, et aux autres dispositifs existants permettant de fluidifier le processus de diplomation et faire face aux tensions dans les établissements de santé et médico-sociaux (ESMS)
- Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

3.1 Les épreuves de certification au sein de l'institut :

La planification des épreuves de certification est élaborée par les formateurs à partir de l'architecture modulaire de la formation.

Elle respecte :

- Les modalités du référentiel de formation (Annexe III à l'Arrêté du 10 Juin 2021),
- Les modifications relatives à l'instruction du 10 mai 2023 et de l'arrêté du 9 juin 2023,
- Le fait que la totalité du contenu du module évalué a été dispensée avant l'évaluation.

Le choix et le contenu des épreuves déterminent les acquis et doivent être mis en rapport avec les compétences attendues.

Le niveau d'acquisition, les limites d'exigences, les critères de résultats et de compréhension de chaque compétence sont pris en considération lors de l'élaboration des épreuves de certification par l'équipe pédagogique.

Le tableau intitulé « dispositif d'évaluation » (**cf Annexe b**) est réalisé et affiché dans la salle de cours ainsi que dans le bureau des formateurs. Il est également diffusé par mail aux apprenants le jour de l'entrée en formation.

Les apprenants reçoivent par mail une convocation pour chaque épreuve écrite, orale et pratique 15 jours avant la date définie.

Plusieurs types d'épreuves sont organisés :

- Les études de situation : réalisation d'écrits à partir de situation vécue en stage ou à partir de cas clinique.
- Les épreuves orales.
- Les pratiques simulées

Les outils d'évaluation :

L'équipe pédagogique élabore selon les critères définis par le référentiel de formation des grilles d'évaluation selon les différents modules afin d'avoir une cotation identique.

Condition de validation : L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétence. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8 sur 20, et elles sont de même coefficient.

En cas de note éliminatoire, l'équipe pédagogique propose une épreuve de rattrapage en respectant les mêmes modalités que l'épreuve initiale.

En cas de non validation d'un bloc de compétences, l'élève, y compris s'il est redoublant, bénéficie d'une session de rattrapage par année d'inscription dans la limite de deux sessions aux évaluations par année d'inscription, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale. « La note retenue est la meilleure note obtenue entre la session d'évaluation initiale et celle de rattrapage, y compris si l'élève est redoublant ».

3.2 La validation des compétences en milieu professionnel :

Lors de chaque stage, les apprenants se rendent en stage avec le livret de validation des compétences en milieu professionnel. Ce livret permet d'évaluer l'acquisition des compétences par l'apprenant en fin de stage. Le livret est renseigné par le(s) tuteur(s) de stage et validé par le cadre du service.

Lors du retour de stage, chaque apprenant remet son livret à son formateur référent. Celui-ci saisira l'acquisition des compétences sur un logiciel dédié. A l'issue de cette saisie le formateur référent fait le point sur l'acquisition des compétences et proposera un nouveau stage selon les difficultés ou les acquis afin de valider l'ensemble des compétences.

Le tuteur de stage apprécie le niveau d'acquisition des compétences selon 4 valeurs : « Acquis », « À améliorer », « Non acquis », « Non mobilisé ». L'acquisition de la compétence est décidée et validée en commission de validation de l'acquisition des résultats au sein de l'institut de formation sur proposition du formateur référent de l'élève.

En cas de non validation d'une ou plusieurs compétences, un stage de rattrapage sera proposé. La durée et le type de stage est prescrit par l'institut de formation à la suite d'un entretien pédagogique avec l'élève.

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

3.3 La commission de validation de l'acquisition des résultats

Elle se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage sur l'ensemble des périodes en milieux professionnels constitutives de la formation soit les 4 périodes pour un parcours complet. Sa mission consiste aussi à vérifier le parcours scolaire de l'élève.

Une feuille de proposition de validation ou non des blocs de compétences comportant des résultats tangents est remplie par l'institut afin d'aider le jury de certification dans ses discussions.

4. Dispositif d'accompagnement

L'équipe pédagogique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants assure la formation théorique et clinique avec les professionnels de terrain, et propose un accompagnement personnalisé de chaque apprenant.

Il appartient à l'équipe pédagogique de discerner les besoins des apprenants et de les accompagner dans leurs apprentissages. Cela nécessite des compétences relationnelles, pédagogiques et managériales.

Notre représentation de l'accompagnement :

« Accompagner quelqu'un, ce n'est pas le précéder, lui indiquer la route, lui imposer un itinéraire, ni même connaître la direction qu'il va prendre ; mais c'est marcher à ses côtés en le laissant libre de choisir son chemin et le rythme de son pas. »

Patrick Verspieren (Enseignant du département d'éthique biomédicale)

L'apprenant est acteur dans la construction de son savoir et de sa pratique professionnelle. Il s'engage avec ses ressources personnelles dans un processus pour acquérir de nouvelles connaissances. Il est avant tout celui qui cherche à apprendre et à comprendre.

Ce faisant, il attire vers lui l'objet de connaissance et se l'approprie. Tout apprentissage exige une ardeur soutenue.

L'accompagnant est disponible à la demande, il écoute, il ne fait pas dire mais aide à expliciter, il exerce une vigilance dans la présence comme dans la prise de recul, il sait ne pas être là, il porte un regard croisé, il partage les situations et le vécu, il est complémentaire.

Définition :

Le dispositif d'accompagnement : ensemble de moyens mis en œuvre en vue d'accompagner l'apprenant dans ses apprentissages.

Spécificité de notre institut :

Les apprenants en cursus partiels doivent être présents à l'institut les lundis lors du démarrage d'un nouveau module.

Objectifs de cette présence :

- Intégrer les apprenants en cursus partiel aux apprenants en cursus complet.

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

- Réaliser l'épreuve de positionnement afin de mesurer leurs connaissances concernant le contenu du module, guider leur révision et ainsi réajuster leur savoir.
- Prendre connaissance de la planification et du contenu du module ainsi que les thématiques abordées afin de leur permettre d'assister, en candidat libre, s'il le souhaite aux séances où leur niveau de connaissance leur semble être insuffisant.
- Participer aux interventions emblématiques du module.

Le dispositif d'accompagnement fait partie intégrante du référentiel de formation Annexe III à l'arrêté du 10 Juin 2021. Un temps est dorénavant accordé à l'accompagnement des apprenants cela afin d'identifier les besoins de chaque apprenant et ainsi individualiser leur parcours de formation.

4.1 Les trois modalités d'accompagnement des apprenants :

a/ L'accompagnement Pédagogique Individualisé (API) : 35 h réparties dans les trois premiers mois de la formation :

Objectif : Réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation

Modalités : Les formateurs réalisent un positionnement concernant :

- Les mathématiques et l'arithmétique.
- La lecture, l'écriture, la compréhension ainsi que la capacité à synthétiser et transmettre les idées d'un texte de santé publique.
- Leurs connaissances en biologie humaine.
- Leurs niveaux en anglais et adapter ainsi le contenu des cours d'anglais.
- Leur capacité à utiliser l'outil informatique.

Ces positionnements (7h) sont réalisés le premier jour de formation. Les formateurs corrigent l'ensemble des épreuves afin d'établir un bilan personnel pour chaque apprenant. A l'issue de l'élaboration de ce bilan, les formatrices reçoivent chaque apprenant afin de lui soumettre des pistes de travail (français, maths, biologie, informatique).

Les 4 jours (28h) d'API (sur les deux premiers mois) vont permettre d'effectuer une mise à niveau selon les besoins de chaque apprenant. Après l'entretien réalisé avec la formatrice chacun décidera du temps qu'il souhaitera consacrer à chacune des matières. Le travail sera donné avant ses 28h et l'apprenant gèrera lui-même son travail. Il pourra avancer à son propre rythme. Il pourra faire appel à d'autres apprenants (cela permettra de plus de développer la cohésion et l'entraide au sein du groupe d'apprenants) ou aux formatrices durant ces temps de travail.

Il sera réalisé en plus sur ce temps d'API, une intervention basée sur la méthodologie de prise de notes et les différentes méthodes d'apprentissage afin de rendre efficace leurs révisions.

Les apprenants en cursus complet et les apprenants en cursus partiel participeront à cet accompagnement.

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

Nous proposons un accompagnement pédagogique individualisé complémentaire aux élèves bénéficiant d'équivalences de compétences et allègements de formation : 35 heures maximum complémentaires lorsqu'elles sont prescrites dans le contrat pédagogique. Lorsqu'il est prescrit dans le contrat pédagogique liant l'élève et le directeur de l'institut de formation, il devient obligatoire. (= participation aux interventions à hauteur de 35h lorsque l'épreuve de positionnement d'un des modules met en évidence un manque de connaissance sur un thème particulier)

b/ Suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7 h (réparties tout au long de la formation)

Objectif : Poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation

Modalités :

Un premier entretien pédagogique individuel (1h) est réalisé entre le 3ème et le 4ème mois après l'entrée en formation afin de définir les objectifs de l'apprenant et les axes de travail personnel. Les formateurs utilisent les épreuves de positionnement réalisées lors des API ainsi que le travail fourni lors des temps d'API afin de faire le point sur les acquis et identifier les difficultés de certains apprenants afin de réajuster.

Les formateurs organisent deux visites de stage pour chaque apprenant : 1 visite sur un lieu de vie et 1 visite sur un service de soin hospitalier. Temps de chaque visite 2h.

L'objectif des visites de stage est de réaliser une analyse des pratiques professionnelles de l'apprenant.

Un bilan de mi formation individuel est réalisé (durée 1h) afin de faire le point sur les acquis, les difficultés de l'apprenant et accompagner l'apprenant sur son projet professionnel.

Une heure est laissée à la demande de l'apprenant afin d'aborder des problématiques d'ordre privé, psycho-social, financier...

c/ Travaux personnels guidés (TPG) : 35 h (réparties au sein des différents modules)

Objectif : Accompagner le travail personnel.

Modalités :

Avant chaque départ en stage, les apprenants ont un temps de préparation au stage (2 heures x 4) l'objectif est d'accompagner les apprenants à l'appropriation des objectifs institutionnels de stage ainsi qu'à l'élaboration de leurs objectifs personnels. Les formateurs sont présents et peuvent intervenir à la demande des apprenants.

Lors de chaque retour de stage, les apprenants participent à une « exploitation de stage » (3h30x4). L'exploitation de stage se fait en demi-groupe. Chaque groupe est accompagné de son référent pédagogique.

Ces temps de parole permettent aux apprenants :

- D'échanger sur leur vécu en stage,

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

- De faire le point sur ce qu'ils ont appris en stage (en terme de savoirs, savoirs être et de savoir-faire), suivi de l'acquisition des compétences,
- De faire le bilan sur l'atteinte de leurs objectifs,
- De s'exprimer au sein d'un groupe,
- De construire son projet professionnel.

Lors des exploitations de stage, le formateur référent vérifie :

- L'utilisation des portfolios,
- Les feuilles d'acquisition des compétences en milieu professionnel,
- Les horaires réalisés en stage,
- Les démarches de soins et fiches de pratiques emblématiques au service,
- L'échange peut être orienté également sur le respect des consignes concernant les exigences des modalités de stage, la posture de l'apprenant, l'accueil en stage et l'accompagnement des professionnels du service,
- Et réceptionne le questionnaire d'évaluation de la qualité des lieux de stage.

Treize heures sont réparties tout au long de l'année afin de donner du temps aux apprenants pour réviser soit en groupe soit seul. Ces temps de révision se réalisent sur le site de l'institut. Les apprenants se répartissent dans les différentes salles de cours.

C – La stratégie de développement de l'offre numérique

1. L'information du public sur le site internet du GHPSO

Le site internet du Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise comporte un onglet « Institut de formation ». Le public peut accéder à des informations relatives à :

- La présentation de l'institut :

Elle comporte des informations générales sur l'institut et propose la consultation des documents suivants :

- Les conditions générales de formation ;
- Le livret d'accueil de l'IFAS ;
- Le règlement intérieur de l'IFAS ;
- Les informations pratiques relatives aux situations de handicap des apprenants ;
- L'évaluation de la formation par la promotion ;
- L'évaluation de la formation par les apprenants rémunérés par FRANCE TRAVAIL ;
- Les indicateurs de performance ;
- Le rapport d'activité ;
- La fiche RNCP de l'aide-soignant ;

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

- La certification QUALIOPI de l'Institut.

- **La sélection :**

Les conditions et modalités d'accès à la formation, le dossier d'inscription, les résultats de l'admission sont diffusés.

- **La formation :**

La législation, le contenu et le déroulement de la formation théorique et clinique sont présentés. Les référentiels de formation sont consultables.

- **Les résultats du DEAS :**

Dès réception de la notification des résultats des admis en session de jury de DEAS, le lien d'accès aux résultats sur le site de la DREETS est mis en ligne sur le site internet.

- **Les actualités de l'IFAS :**

Cette rubrique permet au public d'avoir accès aux informations relatives à :

- La date et horaires de la journée Porte ouverte
- Les dates de campagne d'inscription et les modalités d'accès au dossier d'inscription

2. La communication entre les formateurs et les apprenants

L'institut de formation du Sud de l'Oise n'est pas doté d'un service informatique dédié. En effet le service informatique est celui du Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise. A ce jour, il a été mis en place la possibilité de réaliser des cours en distanciel grâce à l'installation sur chaque PC formateur de l'application TEAMS.

En début d'année, chaque apprenant a été questionné sur son matériel informatique. Tous sont dotés d'un PC ou d'une tablette ou d'un téléphone Android ce qui permettra de pouvoir suivre les cours en distanciel.

Si un apprenant rencontre des difficultés particulières (panne, casse...) l'IFAS est en capacité de lui prêter une tablette. En effet, la subvention à l'équipement de la Région Haut de France a permis d'effectuer l'achat de tablettes numériques.

Une épreuve de positionnement est réalisée en début d'année de formation afin d'évaluer les compétences des apprenants sur l'outil informatique.

Projets :

Une session de mise à niveau en informatique va être proposée aux apprenants ayant besoin d'un soutien notamment dans l'utilisation des logiciels Word, Excel, Powerpoint, création et utilisation d'une boîte mail par un professeur d'informatique.

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

Les deux formatrices ont suivi une formation et obtenu en 2022 une attestation universitaire en « Simulation en Science de la Santé ». Dans le cadre du futur déménagement, un projet d'équiper la salle de pratique en matériel (mannequin connecté, salle munie d'une caméra + micro) permettant la simulation va être demandé.

Une plateforme informatique permettant aux formateurs de mettre en ligne l'ensemble de leurs interventions ainsi que les positionnements et les épreuves intermédiaires est en cours d'installation afin de faciliter la formation des apprenants. Le personnel de l'institut est accompagné par un référent du service informatique pour créer cette plateforme.

Chaque apprenant qui intégrera la formation, recevra un identifiant et un login pour accéder aux informations contenues sur la plateforme.

D – Les objectifs d'apprentissage

Afin de pallier au manque de professionnels, il a été demandé aux instituts de formation de développer l'apprentissage.

Texte et articles

Dans l'objectif de faciliter les échanges et le partage de connaissances qui est très riche sur ce type de parcours, l'institut a fait le choix d'accueillir un maximum de 15 apprentis.

Les instituts voisins proposent ce dispositif aux personnes en cursus partiel titulaire d'un baccalauréat professionnel accompagnement, soins et services à la personne, sur une durée d'un an.

Afin de compléter l'offre de formation, nous proposerons un parcours de formation de 18 mois destinés aux personnes relevant d'un cursus complet, âgées de moins de 30 ans à l'entrée en formation.

Dès notre intégration dans les nouveaux locaux, nous pourrions accueillir un premier groupe de formation par l'apprentissage, de mars à juillet de l'année suivante.

1 Partenariat avec un CFA

La responsable de formation de notre institut a pris contact avec la directrice d'un Centre de Formation par l'Apprentissage Santé / Retraite situé à Marquette – Lez – Lille. Un accord est en cours de signature pour être référencé comme « unité de formation par apprentissage, UFA ». Ce qui nous permettra donc de proposer une formation pour le compte du CFA, sans avoir à supporter les contraintes administratives au vu de notre taille.

2 Sélection

Selon l'arrêté du 12 Avril 2021 « portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'état d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture », l'article 10 nouveau I.- Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage dans l'une des formations visées au premier alinéa du

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

I de l'article 1er, sollicitent une inscription auprès d'un institut de formation de leur choix, habilité à délivrer des actions de formation par apprentissage au sens de l'article L. 6211-2 du code du travail et autorisé par le président du conseil régional en application de l'article L. 4383-3 du code de la santé publique.

Le directeur de l'institut de formation concerné procède à leur admission directe en formation, au regard des documents suivants décrivant la situation du futur apprenti :

- 1° Une copie de la pièce d'identité de l'apprenti ;
- 2° Une lettre de motivation avec description du projet professionnel de l'apprenti ;
- 3° Un curriculum vitae de l'apprenti ;
- 4° Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage.

Le déroulement de la formation des apprentis est défini dans les textes régissant la certification visée.

II. En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection prévue à l'article 2 et admis en formation sur la base des articles 3 et 5 du présent arrêté.

3 L'organisation pédagogique

Début de formation : Mars de l'année N **Fin de formation :** Juillet N+1

La formation est proposée en modulaire avec alternance de cours théoriques (3 jours en début de semaine) et présence chez l'employeur le reste de la semaine ([Cf Annexe c – programmation prévisionnelle de l'apprentissage 2026/2027](#)).

L'apprenti sera présent chez l'employeur obligatoirement de début juillet à septembre, de mi-décembre à mi-janvier.

Les stages obligatoires sont programmés en fonction de la structure d'emploi de l'apprenti. En effet si la structure ne permet pas d'évaluer l'ensemble des compétences demandées par le référentiel AS, l'apprenti sera positionné sur une autre structure lors d'un stage.

Un formateur sera responsable du groupe et fera le lien avec le CFA.

Les conditions du dispositif d'évaluation respecteront les obligations réglementaires.

Les conditions de diplomation seront en conformité avec les exigences de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) des Hauts-de-France.

4 Les avantages de la formation par l'apprentissage

L'apprentissage peut être une opportunité pour les jeunes qui souhaitent se diriger vers la formation d'aide-soignant. En effet il permet :

- Un contrat de travail, assorti d'un revenu et de droits sociaux ;
- D'accéder à l'autonomie ou de contribuer à couvrir les frais du foyer familial ;
- Un diplôme d'État et un travail à l'issue de la formation ;

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

- Un moyen d'apprendre un métier en étant majoritairement dans un contexte professionnel ;
- De suivre une formation moins scolaire pour des personnes qui souvent ont quitté précocement l'école ou qui souhaite construire leurs compétences par une alternance plus régulière ;
- Aux personnes de gagner en maturité professionnelle et de s'intégrer à une équipe de travail.

5 Les freins au sein de notre institut

Notre institut rencontre actuellement des difficultés ne lui ayant pas permis de mettre en place la formation par l'apprentissage.

Les freins identifiés sont les suivants :

- Le dimensionnement architectural des locaux ne permet pas d'accueillir simultanément deux promotions ni permettre d'intégrer 15 personnes supplémentaires dans la promotion de 45 apprenants. Un déménagement est prévu sur le GHPSO site de Creil ;
- Le recrutement et le financement d'un formateur dont le coût salarial est assumé uniquement par le GHPSO ;
- Peu de personne entre dans les conditions requises pour un apprentissage (contrat de travail avec une structure et surtout l'âge qui est souvent supérieur à 30 ans...), ce qui entraîne peu d'inscription.
- Un groupe inférieur à 12 apprentis ne serait pas envisageable budgétairement.

E – La stratégie d'analyse des besoins de l'apprenti en lien avec les attentes de l'employeur et/ou du financeur concerné

En coordination avec le CFA, l'institut diffusera auprès des établissements de notre bassin d'emploi, des lycées et universités, de France TRAVAIL, les informations relatives à la mise en place de la formation par l'apprentissage.

Des rencontres avec les responsables des établissements de santé de notre territoire Sud Oise seront organisées afin de présenter les modalités de réalisation et s'assurer que des tuteurs d'apprentissage formés pourront accompagner l'apprenti tout au long de sa formation.

Le CFA organisera la diffusion de la campagne de candidature et nous communiquera les informations relatives aux candidats et aux employeurs.

Le formateur référent du groupe d'apprentis établira avec l'apprenti, son employeur et son tuteur d'apprentissage, les modalités de l'accompagnement individualisé à mettre en place à l'institut et en milieu professionnel.

En fonction de la spécialité de l'établissement de l'employeur, le formateur déterminera le parcours de stage de l'apprenti pour la durée de sa formation afin de garantir le développement de toutes les compétences aides-soignantes.

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

Les épreuves de positionnement permettront de déterminer les objectifs d'apprentissages théoriques et pratiques.

Un portfolio accompagnera l'apprenti tout au long de sa formation en milieu professionnel afin de lui permettre ainsi qu'au formateur et au tuteur d'apprentissage d'évaluer sa progression dans l'acquisition des compétences.

L'institut de formation renseignera les informations relatives aux présences mensuelles, en cours et en stage de l'apprenti ainsi que les documents de suivi, de certifications et de diplomation. Il en informera le CFA et lui remettra toutes les attestations.

Des rencontres en présentiel et en distanciel seront organisées entre l'IFAS et le CFA.

F - Le projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap

Le GHPSO a nommé deux référentes handicap pour le personnel : l'assistante sociale du personnel et une infirmière de médecine du travail.

Madame LEROY, infirmière formatrice suit la formation dispensée par l'AGEFIPH et assure l'accompagnement des apprenants en situation de handicap en qualité de référente handicap de l'institut.

Elle a élaboré un document d'évaluation des besoins pédagogiques de l'apprenant en situation de handicap (annexe n°). Elle renseigne ce document au cours d'un entretien avec l'apprenant et ainsi :

- Détermine les besoins en accompagnement spécifiques de l'apprenant
- L'oriente pour ses démarches de reconnaissance de son handicap si celui-ci n'est pas encore reconnu.
- Rend compte à l'équipe pédagogique et administrative de l'accompagnement mis en place

Chaque année, des personnes présentant majoritairement une reconnaissance par la MDPH de leurs troubles « DYS » intègrent la formation et sont diplômées.

Des procédures sont mises en place pour accompagner et faciliter leurs apprentissages et le développement des compétences tant en théorie qu'en pratique.

Des temps aménagés sont respectés lors des épreuves de certification. Si les handicaps invisibles ou visuels et auditifs compensés sont compatibles avec des formations paramédicales, toute personne peut être candidate à l'entrée en formation à l'IFAS du Sud de l'Oise.

Sans discrimination, les élèves doivent avoir les compétences physiques et intellectuelles nécessaires au bon déroulement de leurs études et pour un exercice possible une fois le diplôme obtenu.

Ainsi l'arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture précise dans son « Art. 8 ter que « l'admission définitive est subordonnée :

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

« 1° A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine... »

Ce certificat est demandé à tous les apprenants le jour de l'entrée en formation.

Ces dispositions sont accordées par le responsable de formation de l'I.F.A.S. sur proposition du médecin désigné par le CAPAH territorialement compétent et peuvent être mises en œuvre à tout moment au cours de la formation. Elles sont accordées pour l'ensemble du cursus dans la mesure où elles sont compatibles avec les possibilités de l'institut.

Enfin, pour toute information pratique des brochures sont à disposition des apprenants et ils peuvent contacter :

- La MDPH de l'Oise : mdph.contact@oise.fr
Numéro vert : 0800 894 421
- La maison départementale de la solidarité : 22 Boulevard Pierre Mendès France, 60100 Creil
Numéro : 03 44 10 76 00
- L'assistante sociale du personnel du GHPSO : 03.44.21.72.07, référente handicap du personnel du GHPSO
- La psychologue du personnel du GHPSO : 03.44.21.71.04

Accueil des personnes à mobilité réduite :

Les locaux de l'Institut sont répartis sur un rez-de-chaussée et un sous-sol. Le sous-sol est accessible sans entrave aux personnes à mobilité réduite. Les couloirs de circulation sont assez larges pour permettre le déplacement avec un fauteuil roulant. A ce même étage, se trouve le sanitaire réservé aux personnes à mobilité réduite.

L'accès à la salle de travaux pratiques est possible par une double porte de très grande largeur depuis l'extérieur.

Cette salle est suffisamment spacieuse pour pouvoir y dispenser également les cours théoriques en demi-groupe.

Cet accès nous a permis d'accueillir une intervenante extérieure qui se déplaçait en fauteuil roulant pendant plusieurs années et une autre intervenante se déplaçant avec 2 béquilles. Les apprenants assistaient au cours dans cette salle.

Accueil des personnes présentant d'autres handicaps : (Handicap sensoriel, troubles « dys »)

L'équipe pédagogique propose à chaque apprenant concerné, un accompagnement spécifique à savoir :

- Suivi pédagogique plus régulier,

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

- Conseil dans les apprentissages en évaluant avec les apprenants ce qui peut faciliter l'acquisition des compétences,
- Disponibilité pour réexpliquer des contenus complexes,
- Participation s'ils le souhaitent lors des travaux pratiques pour rendre les étapes de soins concrètes et pouvoir les reproduire plus facilement en unité de soins,
- Mise à disposition de salles pour permettre aux apprenants de travailler en groupe sur des séances spécifiques qui étaient plus complexes à appréhender,
- Conseil sur le temps consacré à la lecture des questions et des situations de soins pour prendre en compte tous les éléments et éviter le hors-sujet,
- Un soutien pour éviter la démotivation lorsque les résultats obtenus étaient inférieurs à ceux espérés par l'apprenant surtout au regard de la somme de travail fourni pour réussir les épreuves,
- Un soutien proposé par la psychologue du personnel du GHPSO pour éviter tout sentiment de dévalorisation ou de stigmatisation.
- La mise en place d'un contrat pédagogique entre les formateurs et les apprenants. L'équipe pédagogique s'engage à les recevoir en entretien à chaque fin de période de présence à l'IFAS afin de faire le point sur leurs acquis et leurs éventuelles difficultés. Elle s'engage également à les recevoir en retour de stage pour faire le point sur les apprentissages.

Durant toute la période d'enseignement théorique, l'équipe s'engage à fournir les supports des interventions avant ou après les cours en fonction des apprenants. De leur côté, les élèves s'engagent à ne pas modifier ni diffuser ces supports. L'équipe propose de plus aux apprenants la possibilité d'utiliser l'outil informatique durant les cours.

Lors des épreuves de certification, l'équipe pédagogique met à disposition des apprenants présentant des troubles « dys » un PC sécurisé (pas d'accès à internet ni autres contenus) et une clé USB sur laquelle est enregistrée l'épreuve.

Projet pour 2026 : Un projet de déménagement dans un autre établissement, neuf, est à l'étude technique et financière. Ce nouvel institut sera accessible au public conformément à la législation et les normes en vigueur.

G – L'individualisation des parcours et la stratégie de prévention de rupture de parcours

1. Individualisation des apports théoriques :

Les apprenants viennent de formations initiales multiples, ce qui peut leur permettre la validation de certains modules de formation ou d'obtenir des allègements de module.

L'individualisation de l'accompagnement de l'apprenant devient donc incontournable pour les équipes pédagogiques des instituts de formation.

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

Les apprenants en cursus partiel reçoivent dès la confirmation de leur entrée en formation un planning adapté à leur diplôme passerelle, ainsi que le document transmis par la DGOS « parcours d'accès selon le diplôme visé ». Dans ce document est indiqué sur quel contenu porte l'allègement ou la validation.

Les apprenants en cursus partiel connaissent ainsi exactement les contenus validés ou allégés. A eux de faire par la suite le lien avec l'épreuve de positionnement et l'évaluation intermédiaire. Et de vérifier ainsi leurs acquis.

Les outils permettant l'individualisation des apports théoriques :

- Le positionnement :

C'est l'opportunité pour un apprenant de se situer par rapport aux compétences requises à l'entrée en formation, mais aussi par rapport aux compétences à acquérir, et aux savoirs associés à chaque compétence qui compose le dispositif de formation.

Objectifs du positionnement :

- Permettre à l'apprenant de repérer ses prérequis et/ou ses pré-acquis par rapport aux savoirs associés à chaque compétence,
- Donner les éléments de négociation et de diagnostic pour Co-construire un parcours,
- Orienter l'apprenant dans ses apprentissages.

Dans notre institut, la phase de positionnement se situe en amont de chaque module et pour tous les apprenants quel que soit leur cursus. Il est réalisé à l'institut par tous les apprenants le premier jour du module.

L'équipe pédagogique en prend connaissance afin d'adapter les séances du module aux savoirs des apprenants. Puis l'épreuve est remise aux apprenants.

Cette épreuve permet aux apprenants en cursus partiel d'identifier leurs lacunes et ainsi procéder à des remises à niveau. Soit en autonomie soit en demandant à participer à la séance concernant leurs difficultés. Le planning des interventions leur est transmis, ils peuvent ainsi demander à participer à la séance en cas de lacunes (après accord de leur employeur et de l'institut)

- L'évaluation intermédiaire des connaissances :

En fin de module, une épreuve appelée « Evaluation intermédiaire des connaissances » est réalisée, le dernier vendredi de chaque module.

L'évaluation n'est pas corrigée par l'équipe pédagogique mais conservée par l'apprenant, il peut ainsi mesurer sa progression et identifier les apprentissages à renforcer en s'autocorrigeant.

Pour les apprenants en cursus partiel, cette évaluation est envoyée par mail. Elle n'est pas obligatoire mais vivement conseillée par l'équipe pédagogique.

2. Prévention des ruptures de parcours :

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

Les causes de ruptures de parcours sont multiples. Les causes identifiées sur les trois dernières années sont en lien avec :

- **Les difficultés financières rencontrées par les apprenants.** Les stages réalisés ne sont pas rémunérés. Nous favorisons le co-voiturage afin de réduire les coûts de transport. Les apprenants ne disposant pas de véhicule et titulaire du permis de conduire sont encouragés à se rapprocher du Conseil Régional pour bénéficier du prêt d'un véhicule à 1 € par jour pour se rendre en stage. Notre bassin de population est fortement touché par le chômage. Nos candidats sont rapidement sortis du système scolaire, faiblement voire non-diplômés. Cela réduit leur possibilité d'accéder à des emplois à temps plein. Ceux qui travaillent, exercent dans des secteurs à faible rémunération car principalement en temps partiel. Ils intègrent la formation en étant déjà dans une grande précarité sociale. D'autre part, certaines apprenantes sont en situation de parent isolé.

La densité de la formation et leur rémunération en formation ne leur permettent plus de poursuivre la réalisation de vacances auprès de leurs anciens employeurs.

- **La confrontation avec la réalité lors du premier stage.** Certains apprenants ont idéalisé la fonction aide-soignante. La prise de conscience des responsabilités à assumer, des difficultés physiques et psychologiques potentielles, peut les amener à renoncer à ce projet professionnel. Afin de prévenir ce risque, nous encourageons les candidats n'ayant pas d'expérience du milieu à solliciter un stage d'immersion en milieu hospitalier. Les candidats relevant d'un accompagnement par France Travail réalisent des enquêtes métiers en rencontrant des aides-soignants notamment du GHPSO. Ces échanges permettent une présentation de la réalité du métier réduisant ce risque de rupture de parcours.

Lors de l'entretien de sélection, nous essayons d'évaluer la connaissance réaliste du métier par le candidat afin d'appréhender ce risque. Les apprenants sans expérience du milieu sont repérés dès l'entrée en formation et le choix du premier stage tient compte de cette particularité.

- **La difficulté de s'inscrire dans une posture apprenante,** en milieu professionnel, de certains apprenants. Ils bénéficient d'une expérience professionnelle d'agent de service ou d'auxiliaire de vie. La prise de conscience qu'ils doivent modifier leurs pratiques, accepter les remarques des soignants notamment plus jeunes qu'eux mais plus expérimentés dans le métier aide-soignant peut générer des difficultés à s'inscrire dans cette posture d'apprenant. Un contrat pédagogique peut être proposé à l'apprenant pour l'aider à atteindre cet objectif en stage. Cependant, certains apprenants font le choix d'arrêter leur formation pour reprendre leur parcours professionnel antérieur.

- **Les échecs lors des épreuves de validation de modules.** Les formateurs évaluent

Afin de prévenir toute rupture de parcours, les formateurs observent les comportements des apprenants et propose un suivi pédagogique spécifique plus régulier. Les formateurs aident les apprenants à identifier leur mode d'apprentissage afin de les conseiller dans l'élaboration de leur organisation de travail et les outils facilitateurs d'apprentissage.

L'équipe administrative est attentive au suivi des dossiers de rémunération. Une alerte est créée pour les apprenants dont les droits à la rémunération par France Travail ne couvre pas toute la période de formation. Les bénéficiaires concernés sont accompagnés pour constituer leur dossier de demande de rémunération par le conseil Régional au plus près de leur fin de droits antérieurs.

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

Les apprenants en difficultés sociales sont accompagnés, autant que faire se peut, afin de bénéficier d'aide. Notamment s'ils sont bénéficiaires de la bourse et peuvent accéder à l'aide d'urgence.

Ils sont orientés vers l'assistante sociale du personnel du GHP SO. Des mesures d'aides peuvent être étudiées et proposées. Ils peuvent être orientés vers des associations et organismes adaptés.

Au moindre doute, un suivi pédagogique est mis en place afin de créer une relation de confiance avec l'apprenant, avec la réalisation d'un contrat pédagogique.

Selon les difficultés rencontrées nous proposons également un soutien psychologique (partenariat avec la psychologue du personnel du GHP SO).

H – La planification de l'alternance

La formation est constituée de 44 semaines de formation théorique et clinique soit 1540 heures, se répartissant en 770 heures de formation théorique et 770 heures de formation clinique.

Le découpage en modules de formation centrés autour de l'acquisition de compétences incite à l'aménagement de parcours professionnels personnalisés tout en respectant le cadre légal.

La planification linéaire des parcours de formation de l'année N est réalisée à partir du référentiel de formation (nombres d'heures par module, temps de stage, pré-acquis et prérequis au module), des divers diplômes passerelles, des vacances scolaires et des remarques émanant des apprenants des promotions précédentes lors de leurs évaluations des modules et de la formation.

La planification de l'année de formation s'effectue de janvier à décembre. Elle est réalisée par l'équipe pédagogique l'année N -1 avant les épreuves de sélection. (Cf Annexe d – Planification linéaire de la formation).

I – La liste des lieux et places de stages négociés en lien avec les obligations réglementaires

Les places pour les 4 stages programmés pour les apprenants en cursus complet et partiel sont négociées pendant l'été de l'année "N" pour l'année "N+1".

Les demandes sont envoyées aux établissements d'accueil et, à réception de leurs réponses, un tableau récapitulatif des places accordées est créé. (Cf Annexe e – Tableau récapitulatif des places en stage).

Une fois les places de stage attribuées aux apprenants, les places en excédent sont réattribuées aux établissements partenaires afin de faciliter l'accueil d'autres apprenants.

Afin de programmer au mieux les apprenants sur un lieu de stage les formateurs prennent en compte :

- Les expériences professionnelles précédentes de l'apprenant.
- Le lieu d'habitation de l'apprenant.
- S'il est autonome au niveau du transport.
- S'il covoiture avec d'autres apprenants.

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

- Le projet professionnel de l'apprenant.

Nos lieux de stage sont majoritairement situés dans le Sud Oise pour permettre aux apprenants de découvrir les établissements de leur futur bassin d'emploi. Leur présence en stage leur permet de se faire connaître et d'envisager de postuler à l'issue de la formation.

Nous sollicitons ponctuellement des lieux de stage hors Sud Oise selon les lieux d'habitation des apprenants mais en tenant compte de leur priorité d'accès aux apprenants des autres IFAS de l'Oise.

Liste des lieux de stage et adresses :

Lieux de stage	Adresse
GHPSO	Site de Creil : Boulevard Laennec – 60100 – Creil Site de Senlis : Avenue Paul Rougé – 60300 - Senlis
EPHAD « La Pommeraye »	28 rue Vincent Auriol – 60104 - Creil
Association de Coordination Sanitaire et Sociale de l'Oise	106 rue Faidherbe – 60180 – Nogent Sur Oise
Résidence Saint Vincent de Paul	2 rue de la Vallée – 60180 – Nogent sur Oise
Hôpital Paul Doumer (AP-HP)	1 route de l'Hôpital – BP 10239 - 60332 – Liancourt Cedex
EHPAD Liancourt	1 Rue Marcel Cachin – BP 9001 – 60332 – Liancourt CEDEX
Foyer d'Accueil Médicalisé Léopold Bellan	3 rue de la Croix Blanche – 60290 – Monchy Saint Eloi
Résidence La grande prairie	2 Rue de la Croix Blanche – 60290 – Monchy Saint Eloi
CRF Alphonse de Rothschild	20 rue Victor Hugo – 60500 - Chantilly
Fondation Condé	Place Maurice Versepuy – 60500 - Chantilly
CGAS Pavillon la Chaussée	888 route de la Chaussée – 60270 – Gouvieux
Centre Hospitalier de Clermont de l'Oise	Rue Frédéric Raboisson – 60600 – Clermont
Centre Hospitalier Isarien EPSM de l'Oise	2 rue des Finets – 60607 – Clermont de l'Oise
SSR Le Tillet	Grande Rue – 60660 – Cires les Mello
Clinique Saint Lazare	1 et 3 Avenue Jean Rostand – 60000 - Beauvais
CRF St Lazare	14 Rue Pierre et Marie Curie - 60000 -Beauvais
Hôpital Georges Decroze	5 rue Ambroise Croizat – 60700 – Pont Saint Maxence
EPSMS l'âge bleu	85 rue du Général Leclerc – 60250 - Mouy
Groupe Hospitalier Carnelle	25 rue Edmond Turcq – 95260 – Beaumont sur Oise
Clinique Conti	3 chemin des trois sources – 95290 – L'Isle Adam
EHPAD Beau Regard	15 Rue Beauregard - 60440 - Nanteuil-le-Haudouin
FAM Bailleul sur Thérain	16, rue Vivaldi 60930 BAILLEUL-SUR-THERAIN
MAS Les Roses d'Or	59 Rue du Plessis Pommeraye - 60100 Creil
La Clinique du Valois	46-52 Avenue Paul Rougé – 60300 SENLIS
CESAP	54 Rue de Fay, 60600 Clermont de l'Oise 1 bis rue de chantilly 60270 Gouvieux

J – Les modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil

1. Individualisation du parcours en milieu professionnel

« La professionnalisation est le fait d'accroître ses compétences et de passer d'un statut d'amateur à un statut de professionnel, avec ce que le mot professionnel suggère de compétences et de sérieux dans la pratique. L'ensemble de ces compétences et de ces savoirs utilisés dans l'action constitue sa professionnalisation, c'est à dire un savoir et une déontologie ». Abadellea (1994)

La modularisation de la formation engage les professionnels soignants à cibler au mieux les objectifs d'apprentissage et à évaluer les compétences des stagiaires en situation de travail.

Programmation des parcours de stage :

L'institut de formation effectue un parcours de stage qualifiant pour chaque apprenant conformément aux exigences du référentiel de Formation (Annexe III à l'Arrêté du 10 Juin 2021).

L'annexe III de l'arrêté du 10 juin 2021 précise que la formation clinique s'organise en quatre périodes en milieu professionnel :

- Les périodes A, B et C de 5 semaines de stage, qui doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et / ou la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.
- La période D, d'une durée de 7 semaines, dite intégrative, en fin de formation, correspondant au projet professionnel et / ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès des personnes âgées.

Lors de chaque retour de stage, les formateurs analysent le bilan de mi stage ainsi que la validation des compétences en milieu professionnel du groupe d'apprenants dont il est le référent.

Selon les résultats de chaque apprenant, le stage suivant est planifié afin de compléter l'acquisition des compétences. (Cf **Annexe f – Parcours de stage individualisé**).

2. Les modalités d'encadrement et de tutorat :

En amont du déroulement du stage, chaque responsable de structure d'accueil en milieu professionnel et chaque apprenant reçoit les modalités de stage écrites par l'équipe pédagogique au regard du référentiel de formation (Cf **Annexe g – Modalités de stage**).

Ces modalités sont en outre intégrées au portfolio des apprenants.

La qualité de l'accompagnement des stagiaires s'est améliorée, dans l'ensemble des établissements partenaires, depuis la mise en place d'une formation tutorat Aides-soignants au sein de notre institut. Chaque année, elle est dispensée à une douzaine de participants.

Dorénavant, l'évaluation des compétences tient compte des trois dimensions qui font la compétence c'est-à-dire le savoir théorique, le savoir-faire et le savoir être.

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

L'accompagnement des stagiaires est axé sur le développement de leur posture réflexive à l'aide de l'analyse des situations de santé des patients et non plus uniquement sur une pratique dénuée de sens.

Depuis 2024, l'équipe pédagogique fait le choix d'organiser deux visites en stage pour chaque apprenant afin de faire le point sur ses acquis et axes d'amélioration, mais aussi de maintenir le lien avec les équipes de professionnels de terrain.

Ces visites sont l'occasion d'échanger avec les tuteurs et maîtres de stages sur l'utilisation du nouveau portfolio et le remplissage des nouveaux feuillets d'évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel.

Le portfolio

C'est un outil permettant aux apprenants ainsi qu'aux professionnels de santé de suivre l'évolution des acquis concernant les 5 blocs de compétences tout au long de son année de formation.

Il est consultable par tous les professionnels encadrants.

Le bilan de mi- stage :

Un bilan de mi- stage est obligatoire pour permettre au stagiaire de progresser dans l'acquisition de ses compétences.

Il doit être demandé par le stagiaire qui évalue, au préalable, son niveau d'acquisition des compétences.

L'équipe évalue à son tour le niveau intermédiaire d'acquisition des compétences du stagiaire.

Les documents prévus à cet effet sont dans le portfolio.

L'échange doit permettre aux deux parties de réajuster les objectifs de l'encadrement.

Le dossier d'évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel

Il concerne l'évaluation finale de l'acquisition des compétences.

Le dossier est remis à l'équipe au minimum une semaine avant la fin du stage, et devra être restitué au stagiaire à la fin du stage.

Il est renseigné, daté, signé par des soignants diplômés chargés de l'encadrement dont le nom est écrit lisiblement. L'équipe peut argumenter ses appréciations auprès du stagiaire si elle le souhaite.

En aucun cas le dossier d'évaluation de l'acquisition des compétences ne peut être signé par une seule personne. Le responsable du service ou son représentant valide le document par sa signature et le cachet du service.

Afin d'éviter toute fraude, nous instituons en 2025, la transmission par mail, par les cadres de santé du dossier d'évaluation des compétences en milieu professionnel. Ce document est comparé avec celui remis par l'apprenant lors de son retour de stage. Toute modification par l'apprenant de ce document entraînera la présentation de son dossier devant la section compétente pour les situations pédagogiques.

Projet :

Un projet en collaboration avec les cadres de santé du GHPSO est envisagé. Ce travail permettra d'identifier les situations de soins emblématiques dans chaque service afin de déterminer les compétences à développer lors du stage. Cela permettra de faciliter la formulation des objectifs de stage des stagiaires.

De plus l'équipe va prendre contact avec les cadres de pôle du GHPSO afin de créer un parcours de stage sur la période D dite « pré professionnelle » afin de permettre aux apprenants de voir différentes spécialités et ainsi construire leur projet professionnel post diplôme.

K – Les modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stage

1. Les modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stages par les élèves et étudiants :

Objectifs :

- Evaluer la qualité de l'encadrement des lieux de stage.
- Proposer des réunions entre l'équipe pédagogique et les lieux de stage si des difficultés sont rencontrées par les apprenants ou par les équipes sur un lieu de stage en particulier.

Modalités :

A chaque retour de stage, lors de l'exploitation de stage, les apprenants doivent réaliser une évaluation du degré de satisfaction concernant leur lieu de stage (**Cf Annexe h – Questionnaire de satisfaction du lieu de stage**). Lorsque les questionnaires sont renseignés, l'assistante de l'institut réalise une synthèse concernant chaque lieu sur :

- L'accueil des apprenants,
- La disponibilité des professionnels de santé,
- La qualité de l'encadrement,
- L'utilisation du portfolio

L'équipe pédagogique prend connaissance de la synthèse. Si un lieu de stage semble problématique, l'apprenant sera convoqué à un entretien individuel afin d'éclaircir la ou les problématiques.

Si un même lieu de stage est problématique pour plusieurs apprenants, l'équipe pédagogique prend contact avec le cadre de santé afin d'envisager un entretien.

L – Les prestations offertes à la vie étudiante

Chaque année, les apprenants évaluent la qualité de vie en formation. Les résultats de cette évaluation sont analysés et un plan d'action est mis en œuvre pour améliorer les prestations offertes aux apprenants.

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

L'institut de formation met à disposition des étudiants différents espaces leur permettant de vivre au mieux leurs journées passées en formation.

Les apprenants ont, entre autre, accès à un vestiaire où chacun dispose d'un casier à fermeture par cadenas, dans lequel il peut entreposer et sécuriser ses effets personnels et ainsi ne pas s'encombrer en salle de cours.

L'institut met également à disposition des apprenants une salle pour prendre leur pause et afin qu'ils puissent déjeuner sur place. Elle comprend deux réfrigérateurs, quatre fours à micro-ondes, trois cafetières, deux bouilloires, des meubles de rangement et un évier.

Pour les apprenants qui ne souhaitent pas déjeuner à l'institut, la possibilité est donnée d'accéder au self du GHPSO, y compris durant les stages sur les deux sites.

Une salle dédiée aux révisions après les cours ou lors de la pause du midi est disponible pour les apprenants. Ils ont la possibilité d'avoir accès à :

- Trois ordinateurs connectés à internet et à l'imprimante.
- Des tablettes de l'institut
- Des revues professionnelles qu'ils peuvent emprunter auprès de l'équipe pédagogique ou administrative.
- Un espace de détente composé de 4 fauteuil et d'une table basse, installée devant une baie vitrée offrant une vue sur l'espace vert.

Les infirmières formatrices offrent la possibilité à ceux qui le souhaitent de rester à l'IFAS, après les heures de cours, un jour par semaine, afin d'étudier dans un environnement parfois plus propice aux apprentissages que le domicile. Ce temps permet à certains d'échanger entre eux sur leurs apprentissages et de trouver des moyens et méthodes favorisant la mémorisation de certains contenus.

L'équipe pédagogique permet également aux apprenants de venir à l'IFAS pendant les périodes de stages pour travailler seul ou en groupe pour préparer les épreuves de certification ou échanger avec les autres apprenants sur les connaissances et compétences à développer.

La salle de pratique est également à leur disposition pour s'entraîner et se familiariser avec le matériel et les différentes pratiques.

Des tablettes peuvent être prêtées aux apprenants pour leur recherche documentaire. Les apprenants ne disposant pas d'imprimante peuvent récupérer certains contenus auprès des infirmières formatrices.

Les contenus sont diffusés par mail sous le format PDF auprès des apprenants qui peuvent ainsi les enregistrer sur leur matériel informatique.

Depuis 2022, un partenariat est établi avec une infirmière sophrologue afin de dispenser des séances de sophrologie aux élèves intéressés. Elles ont pour but d'aider les apprenants à mieux supporter le stress généré par la formation mais également de leur donner des outils utilisables en milieu professionnel en fonction des situations rencontrées.

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

Les apprenants participent tous à une séance de découverte de la sophrologie afin de s'inscrire aux séances proposées en connaissance de cause. Ceux inscrits au projet peuvent suivre cinq séances au total sur l'année de formation.

Conformément au règlement intérieur, les apprenants peuvent constituer des groupes réservés sur les réseaux sociaux dans le respect de la législation en vigueur sur la liberté informatique. Ils s'engagent à respecter le secret professionnel, l'obligation de réserve et de discrétion professionnelle. Le règlement intérieur de l'IFAS que chaque apprenant s'engage à respecter par sa signature précise les spécificités de la charte informatique de l'institut de formation.

Enfin, conformément à l'arrêté du 10 juin 2021, les élèves participent désormais deux fois par an à la section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut. Lors de sa réunion sont abordés :

- Les conditions de vie étudiantes ;
- L'utilisation des locaux et du matériel ;
- Les projets extra scolaires ;
- L'organisation des échanges internationaux.

Avant la réunion, les apprenants bénéficient d'un temps de réunion entre eux afin d'échanger sur leurs demandes.

A l'issue de ces réunions, un compte-rendu est réalisé. Les demandes des apprenants sont analysées pour déterminer les axes d'amélioration potentiels, la mise en place des moyens relatifs à de nouvelles demandes et leur faisabilité.

Si une réponse n'a pas pu être apportée lors de la tenue de la session, la responsable de formation, en accord avec la directrice, rencontre les représentants des apprenants à cette instance pour les informer sur la faisabilité et les mesures qui vont être mises en place pour faire aboutir leur demande ou projet.

M – Les indicateurs d'évaluation du projet

L'évaluation du projet pédagogique est une nécessité pour s'assurer de la conformité des différents dispositifs cités précédemment avec la mise en œuvre de l'arrêté du 10 juin 2021.

A la fin de chaque année de formation les apprenants remplissent un questionnaire de satisfaction permettant d'évaluer le projet pédagogique ([Cf Annexe i - Questionnaire de satisfaction de la formation](#)).

Ce questionnaire comporte des indicateurs d'évaluation concernant :

- Les locaux et l'environnement de l'institut,
- Le déroulement de la formation et la planification des modules,
- Le suivi pédagogique et l'accompagnement sur leur projet professionnel,
- L'accompagnement en milieu professionnel,
- L'accompagnement par l'équipe administrative,

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

- La gestion du stress des apprenants et la vie étudiante.

Ce questionnaire est analysé par les équipes administratives et pédagogiques et permet un réajustement du projet pédagogique pour l'année suivante.

A la demande de France TRAVAIL, les demandeurs d'emploi renseignent également une évaluation de la qualité de la formation sur la site ANOTEA. Les commentaires sont pris en compte et intègrent le plan d'actions s'il y a lieu.

Une évaluation de la qualité de la formation et de l'accompagnement des apprenants est adressée également aux :

- Intervenants extérieurs (Cf Annexe j)
- Employeurs des apprenants (Cf Annexe k)
- OPCO et financeurs de la formation (Cf Annexe k)

L'analyse de ces outils permet de :

- Définir les actions suivies dans le cadre du Plan d'Actions Qualité,
- Définir les orientations pédagogiques,
- D'envisager des demandes d'achats de matériel pédagogique ou améliorant la vie scolaire.

Annexes

Annexe a : Grille régionale de sélection

Annexe b : Planification annuelle des certifications des blocs de compétences « Dispositif d'évaluation »

Annexe c : Programmation prévisionnelle de l'apprentissage 2026 - 2027

Annexe d : Planification linéaire de l'année de formation

Annexe e : Tableau récapitulatif des places en stage

Annexe f : Parcours de stage individualisé

Annexe g : Modalités de stage

Annexe h : Questionnaire de satisfaction en stage

Annexe i : Evaluation du degré de satisfaction de la formation par les apprenants

Annexe j : Evaluation du degré de satisfaction de la formation par les intervenants extérieurs

Annexe k : Evaluation du degré de satisfaction de la formation par les employeurs, OPCO et financeurs

Annexe III : grille de sélection

NOM : **N°DOSSIER :**

PRENOM :

DATE DE L'ENTRETIEN: **DE** **HEURES à** **HEURES**

NOM(S) DU JURY ET SIGNATURE(S) :

Jury 1 :Qualité :

Signature :

Jury 2 :Qualité :

Signature :

TOTAL : /20 points

Candidat qui semble posséder les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation :
Oui ☐ Non ☐

Argumentation de la note:

ATTENDUS ET CRITERES ASSOCIES	INDICATEURS ET DOCUMENTS RESSOURCES	OBSERVATIONS	POINTS
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité			
Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal	- Connaissances de la fonction d'aide-soignant (e) ou d'auxiliaire de puériculture - Connaissances de l'organisation et du fonctionnement de la formation NB : les éléments de connaissances pouvant être attendus restent généralistes - Connaissances sur des événements sociétaux (COVID, ...) - Réinvestissement des expériences personnelles ou/et professionnelles - Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide aux personnes - Motivation pour le métier et projection éventuelle en tant que futur professionnel - Situe son projet professionnel Documents ressources : CV : expériences et rencontres professionnelles, stages, description de son parcours professionnel, bénévolat, ... Lettre de motivation et situation ou projet manuscrits ou tapuscrits		/5
Qualités humaines et capacités relationnelles			
Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer Aptitude à collaborer et à travailler en équipe	- Absence de jugements de valeur - Éléments permettant de démontrer la capacité à créer du lien, l'intérêt de la collectivité et du travail en équipe - Fait preuve d'écoute et de questionnement - Entend les remarques du jury et s'implique dans l'échange - Apporte des réponses adaptées et authentiques - Gère ses émotions Documents ressources : Appréciation des employeurs, bulletins scolaires, projets manuscrits ou tapuscrits. Activités individuelles et/ou collectives (sport, voyages, vie associative...)		/5

Aptitudes en matière d'expression écrite, orale		
Maîtrise du français et du langage écrit et oral Pratique des outils numériques	• Rédaction soignée, orthographe et syntaxe correctes • Richesse du vocabulaire • Expose de façon audible, concise et claire • Compréhension aisée • Questionnement du candidat sur son exploitation des outils numériques : moteur de recherche, type de recherche, envoi de Mail, Documents ressources : Lettre de motivation, CV, situation ou projet 2 pages manuscrits ou tapuscrits	/5
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique		
Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure	• Exploite ses expériences (analyse de son parcours) • Mise en évidence de ses facilités et difficultés (mise en lien avec son parcours) • Questionnement sur l'intérêt de savoir calculer pour un AS ou un AP • Compréhension et argumentation adaptée Documents ressources : Rédaction d'expérience scolaire, professionnel, de gestion associative ou autre	/2
Capacités organisationnelles		
Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail	• Présentation structurée de son parcours • Présentation du dossier organisé, actualisé et complet • A anticipé son organisation pendant la formation Documents ressources : Pièces du dossier Appréciations et attestations des employeurs ou de stages ou les écrits montrent ses capacités organisationnelles	/3
Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.		

Annexe IV : la non-discrimination

Code pénal Article 225-1

« Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales,[...], de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée. »

Constitue une discrimination directe la situation dans laquelle, sur le fondement d'un critère mentionné par la loi (l'origine, le sexe, la situation de famille, l'état de santé, le handicap, l'âge, le nom de famille, etc.), une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable.

Exemple : écarter la candidature d'une personne de 53 ans car elle est considérée comme trop âgée.

Une discrimination indirecte se produit lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre est susceptible d'entraîner un désavantage particulier pour les personnes. La discrimination indirecte s'intéresse donc aux effets produits par un critère de choix, sans considérer l'intention de discriminer.

Exemple : estimer qu'un temps de trajet supérieur à 45 minutes est incompatible avec le poste. Ce critère peut induire une discrimination indirecte sur le lieu de résidence.

DISPOSITIF D'EVALUATION – FORMATION D'AIDE-SOIGNANTE – 2025

Bloc	Modules	Epreuves et Modalités	Notation	Conditions de validation du module	Dates des épreuves	Résultats
1	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Etude de situation de cas clinique par écrit Durée : 3h00 Epreuve anonyme	Sur 20 points pour chaque Module	Obtenir une note égale ou supérieure à 20 /40 au bloc de compétence Sans note inférieure à 8/20	Epreuve écrite initiale : 07/04 De 9h à 12h Epreuve écrite de rattrapage : 23/06 De 9h à 12h	Epreuve initiale :09/05
	Module 2. - Repérage et prévention des situations à risque					
2	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	Etude de situation de cas clinique par écrit Durée : 3h00 Epreuve anonyme	Sur 20 points pour chaque Module	Obtenir une note égale ou supérieure à 30 /60 au bloc de compétence Sans note inférieure à 8/20 +	Epreuve écrite initiale : 20/10 De 9h à 12h Epreuve écrite de rattrapage : 14/11 De 9h à 12h FGSU 2 : date à déterminer	Epreuve initiale : 31/10
	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	FGSU 2				FGSU 2 : À l'issue de l'épreuve
3	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	Pratique simulée Durée : 45 minutes	Sur 20 points :	Disposer de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2	Pratique simulée initiale : Du 10 au 13/06 Pratique simulée de rattrapage : 20 et 21/10	Pratique simulée initiale : 17/06
	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Analyse d'une situation relationnelle vécue en stage et exposée à l'oral Durée de l'oral : 20 minutes	Sur 20 points :	Obtenir une note égale ou supérieure à 20 /40 au bloc de compétence Sans note inférieure à 8/20	Validation fiche de pré écriture au plus tard le 04/04 Restitution écrit initial : 14/04 Epreuve orale : du 26 et 30/05 Validation fiche de pré-écriture au plus tard le 18/07 Restitution écrit de rattrapage : 28/07 Epreuve orale de rattrapage : 01/09	Epreuve orale initiale :02/06
	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	Analyse écrite d'une situation relationnelle vécue en stage.	Sur 20 points :		Validation fiche de présentation avant le 20/06 Restitution écrit initial le : 30/06 Validation fiche de présentation avant le 31/10 Restitution écrit de rattrapage le : 10/11	Epreuve écrite initiale : 11/07
4	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Rédaction de l'analyse d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel	Sur 20 points :	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.	Validation fiche de présentation avant le 20/06 Restitution écrit initial le : 30/06 Validation fiche de présentation avant le 31/10 Restitution écrit de rattrapage le : 10/11	Epreuve écrite initiale :01/08
5	Module 9. - Traitement des informations	Etude de situation de cas clinique et pratique simulée Durée : 2h00	Sur 20 points pour chaque Module	Obtenir une note égale ou supérieure à 20 /40 au bloc de compétence Sans note inférieure à 8/20	Epreuve écrite et pratique simulée initiale Du 06 au 10/10 Epreuve écrite et pratique simulée de rattrapage : Du 03 au 04/11	Epreuve écrite et pratique simulée initiale : 14/10
	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques					

Apprentissage - Cours complet - Promotion 2026 - 2027

[illegible]

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	C.	S
Complet	F					API	M6																										
TPAVF						API	M6																										
DEAES 2021						API	M6																										
DEAES av 2016						API	M6																										
DEA						API	M6																										
DEAP 2021						API	M6																										
SAPAT						API	M6																										
ASSP						API	M6																										
Complet	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
TPAVF						M1																											
DEAES 2021						M1																											
DEAES av 2016						M1																											
DEA						M1																											
DEAP						M1																											
SAPAT						M1																											
ASSP						M1																											
Complet	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
TPAVF						S1 - S1																											
DEAES 2021						S1 - S1																											
DEAES av 2016						S1 - S1																											
DEA						S1 - S1																											
DEAP						S1 - S1																											
SAPAT						S1 - S1																											
ASSP						S1 - S1																											
Complet	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16																	

[illegible]

Ets	Services	03/03 - 04/04	19/05 - 20/06	07/07 - 08/08	28/07 - 29/08	13/10 - 28/11
GHPSO - SENLIS	Gynécologie	-	1	1	-	1
GHPSO - CREIL	Traumatologie	1	2	1	-	2
GHPSO - CREIL	Urologie / Chir digestive	1	1	-	1	2
GH Carnelle - Beaumont sur Oise	Chirurgie Ambulatoire (pas de nuit)					
GH Carnelle - Beaumont sur Oise	Gynéco / obstétrique (pas de nuit)					
Clinique Conti - L'Isle Adam	Chirurgie					
Clinique du Parc Saint Lazare Beauvais	Chirurgie					
Clermont G	SMR					
Clermont G	Chirurgie HDJ					
Clermont G	Médecine					
Clermont G	Urgences					
GHPSO - SENLIS	Maternité	-	-	-	1	1
GHPSO - SENLIS	Court Séjour Gériatrique S	1	1	1	-	1
GHPSO - SENLIS	Court Séjour Gériatrique 2 S	-	1	-	1	1
GHPSO - SENLIS	Cardiologie / SMP	-	1	1	-	1
GHPSO - CREIL	Oncologie	-	1	1	-	1
GHPSO - SENLIS	Soins Palliatifs	-	-	1	-	1
GHPSO - CREIL	Pédiatrie	-	-	1	-	1
GHPSO - CREIL	Médecine Polyvalente	-	1	1	-	1
GHPSO - CREIL	Hépto-gastro-Entérologie	1	1	1	1	1
GHPSO - CREIL	Neurologie	1	1	-	1	1
GHPSO - CREIL	Pneumologie	-	2	-	1	1
GHPSO - CREIL	USIC	1	1	-	1	1
GHPSO - CREIL	Cardiologie	1	2	1	-	1
GHPSO - CREIL	Hémodialyse	-	0	-	-	1
GH Carnelle - Beaumont sur Oise	Médecine 2 Polyvalente (pas de nuit)					
GH Carnelle - Beaumont sur Oise	Médecine 3 Spécialités (pas de nuit)					
Clinique Conti - L'Isle Adam	Maternité					
Clinique du Parc Saint Lazare Beauvais	Médecine					
Centre SSR ROTHSCHILD	SSI	1	1	1	-	1
Centre SSR ROTHSCHILD	MPR	1	1	-	1	1
VILLEMIN - Paul DOUMER	MGA					
GHPSO - SENLIS	SMR	1	1	1	-	1
GHPSO - SENLIS	Bloc opératoire	-	-	-	-	-
GHPSO - SENLIS	SSPI	-	1	1	-	1
GHPSO - CREIL	Réanimation	1	2	1	1	2
GHPSO - CREIL	USC	0	0	-	0	0
GHPSO - CREIL	SAU - UHCD	-	1	1	1	1
GHPSO - CREIL	SSPI	-	1	1	-	1
GHPSO - CREIL	Bloc opératoire	-	-	-	-	1
Clinique Conti - L'Isle Adam	Bloc opératoire					
Clinique du Parc Saint Lazare Beauvais	Bloc opératoire					

Clinique du Parc Saint Lazare Beauvais	U surveillance Continue							
Centre Gériatrique Condé	SMR	0	0	1	-	1		1
TILLET – MCS	SMR	1	-	1	-	1		1
Clinique du Valois	Médecine							
Clinique du Valois	SSR							
GHP SO - SENLIS	LS 35	1	1	1	-	1		1
GHP SO - SENLIS	LS 60	1	2	-	1			2
Pavillon de la Chaussée	SMR							
CRF Saint Lazare	SSR							
Centre Gériatrique Condé	USLD	1	1	-	1			1
VILLEMIN - Paul DOUMER	SMR	1	1	1	-	1		1
VILLEMIN - Paul DOUMER	USLD	1	1	-	1			1
Hôpital Georges DECROZE	SSR	1	1	-	1			1
Hôpital Georges DECROZE	USLD	1	1	1	-	1		1
GHP SO - SENLIS	EHPAD 400	1	1	1	-	1		1
GHP SO - SENLIS	EHPAD 600 - 700	1	1	-	1			1
ACSSO	Pôle SUD							
Centre Gériatrique Condé	EHPAD MARILLAC	1	-	-	1			-
Centre Gériatrique Condé	EHPAD MONTMORENCY	-	1	1	-	1		1
EHPAD - LIANCOURT	EHPAD							
EHPAD - LIANCOURT	Unité Alzheimer							
EHPAD - La Pommeraye	EHPAD							
EHPAD - La Pommeraye	Unité Alzheimer							
EHPAD - Mouy - EHPAD	L'Âge Bleu							
EHPAD - Mouy - Unité Protégée	L'Âge Bleu							
Hôpital Georges DECROZE	EHPAD	1	-	-	1			-
Hôpital Georges DECROZE	Unité Alzheimer	1	1	1	-	1		1
Hôpital Georges DECROZE	UCC	1	1	1	1			1
EHPAD du Beau Regard - Nanteuil	EHPAD	0	1	1	1			1
EHPAD - La grande prairie - Monchy	Unité Protégée	-	-	1	-	1		1
EHPAD - La grande prairie - Monchy	EHPAD	-	1	-	-	-		-
Pavillon de la Chaussée	MAS							
Léopold Bellan - MONCHY	FAM	0	0	1	-	1		1
FAM Les libellules BAILLEUL SUR THERAIN	FAM	1	0	0	1	0		0
FAM Les Roses d'Or - CREIL	FAM	-	1	1	-	1		1
CHI - CLERMONT - ex Clermont 1	Secteur Creil - Unité CHARCOT	0	0	0	0	0		1
CHI - CLERMONT - ex Clermont 1	Secteur Creil - Unité GARNIER	0	0	0	1	0		0
CHI - CLERMONT - ex Clermont 2	Secteur Chantilly - Pont Sainte-Maxence - Unité TOROK	0	0	0	1	0		0
CHI - CLERMONT - ex Clermont 4	Secteur Beauvais - Unité ATLAS	0	0	1	1	0		0
CHI - CLERMONT - ex Fitz-James 1	Secteur Compiègne le hazoy	0	0	0	0	0		0
CHI - CLERMONT - ex Fitz-James 1	Secteur Compiègne CPC	0	0	0	0	0		0
CHI - CLERMONT - ex Fitz-James 1	Secteur Compiègne LA PRAIRIE	0	0	0	0	0		0

CHI - CLERMONT - ex Fitz-James 2	Secteur Liancourt - Clermont - Saint Just en Chaussée - Unité A. RIMBAUD	0	0	1	0	1	0	1
CHI - CLERMONT - ex Fitz-James 2	Secteur Liancourt - Clermont - Saint Just en Chaussée - Unité WINNICOTT	0	0	0	0	0	1	0
CHI - CLERMONT - ex Fitz-James 5	Secteur Senlis - Crépy en Valois - Unité CAPGRAS	0	0	0	0	0	0	0
CHI - CLERMONT - ex Fitz-James 5	Secteur Senlis - Crépy en Valois - Unité RACAMIER	1	0	0	0	0	1	0
CHI - CLERMONT - ex Fitz-James 5	Secteur Senlis - Crépy en Valois - Unité Camille Claudel	0	1	1	0	0	0	0
CHI - CLERMONT - ex Fitz-James 6	Unité BOURNEVILLE	0	0	0	0	0	0	0
CHI - CLERMONT - ex Fitz-James 6	Secteur Montataire - Chambly - Unité BIONDI	0	0	0	0	0	0	1
CHI - CLERMONT - ex Fitz-James 7	Secteur Breteuil - Grandvilliers - Unité LUCIEN BONNAFE	0	0	0	0	0	0	1
CHI - CLERMONT - ex Fitz-James 9	Secteur Noyon PERVENCHES	0	0	0	0	0	0	0
CHI - CLERMONT - ex Fitz-James 10	Secteur Noyon GENTIANE	0	0	0	0	0	0	0
CHI - CLERMONT	PRERPS - Unité POINT VIRGULE	1	0	0	0	0	0	0
CHI - CLERMONT	PRERPS - Unité DIAMANT	0	0	0	0	0	0	1
CHI - CLERMONT	PRERPS - Unité TURQUOISE	0	0	0	0	0	0	0
CHI - CLERMONT - ex Fitz-James 10	Secteur Méru - Chaumont en Vexin - Unité ATHENA	0	0	0	0	0	0	0
CHI - CLERMONT	MAS Aquarelle - Unité BAMBOU	1	0	0	0	0	0	0
CHI - CLERMONT	MAS Aquarelle - Unité GRENAT	0	1	0	0	0	0	0
CHI - CLERMONT	MAS Aquarelle - Unité OUTRE MER	0	1	0	0	0	0	0
CHI - CLERMONT	MAS Erquery - Unité CITRON	1	0	1	0	0	0	0
CHI - CLERMONT	MAS Erquery - Unité MANGUE	0	1	0	0	0	0	0
CHI - CLERMONT	MAS Erquery - Unité KIWI	0	1	0	0	0	0	0
CHI - CLERMONT	MAS Erquery - Unité RAISIN	1	0	1	0	0	0	0
CESAP GOUVIEUX	MAS "Saint Roman"							
CESAP CLERMONT	MAS "La Claire Montagne"	1	1	1	1	1	1	1
CHI - CLERMONT	Secteur EST - Unité HS Chataigniers							
Personnes âgées		13	15	9	9	9	9	15
SCD - MCO		12	24	18	10	10	10	30
Handicap Psychique et Physique		7	7	8	6	6	6	8

61

94

36

Parcours de stage individualisé - 2025

Noms	03/03 - 04/04	19/05 - 20/06	07/07 - 08/08	28/07 - 29/08	13/10 - 28/11
CURSUS PARTIELS					
C Bintou					
I Thésia					
M Emma					
M Maeva					
Q Salomé					
A Anaïs					
O'S Aurore	LS - 500				
C Sabrine					
K Natacha					
B Karima	Cardiologie				
E Kawtar	EHPAD 600-700				
K Charlotte	Réa		Employeur - CA		
CURSUS COMPLET					
A Saida	LS Paul Doumer				
B Warda	Unité Alzheimer Pont				
B Mariame	Neurologie				
C S Aure	LS - 500				
D S Aline	FAM Bailleul				
G Ruth	Hépato / Gastro				
H Habiba	GA Senlis				
H Myriam	EHPAD 600-700				
J Mouna	Hépato / Gastro				
J Julie	SMR Senlis				
K Mariame	EHPAD Pont St Maxence				
K Bassira	USIC				
K Zaina	MPR - Rothschild				
L Amina	MAS Erquy - Raisin				
L Noura	Chir Ortho				
P Fatima	SMR Paul Doumer				
M Mirana	Unité Racamier - Fitz Ja				
N Cynthia	Unité Citron - Erquy				

Parcours de stage individualisé - 2025

N Hashura	SMR Pont St Maxence					
N Laura	EHPAD Marillac - Condé					
O Inilda	Unité Bambou-Clermont					
S Mélinda	CESAP Gouvieux					
S Fatoumata	LS 60					
S Anthony	LS 60					
S Alyssa	SSR Le Tillet					
T Larissa	UCC - Pont St Maxence					
T Adja	SSI - Rothschild					
U Anais	Chirurgie uro dig					
V Christine	Unité Point Virgule-Clermont					
D Justine						
		4	8	7	4	13
		6	14	10	6	16
		11	6	8	5	9
		14	7	8	5	12
		11	6	9	8	11

Institut de Formation d'Aides-Soignants du Sud de l'Oise

Actualisation au 06.01.2025.

MODALITÉS DE STAGE

Le stagiaire

Un temps d'observation doit lui permettre de s'adapter au fonctionnement et aux exigences du service.

Un stagiaire en formation ne peut être opérationnel. L'encadrement doit être assuré par du personnel diplômé qui prépare progressivement les élèves à l'exercice de leur fonction.

La tenue professionnelle

Elle comporte une tunique et un pantalon, sauf en cas de tenue spécifique au service. Cette tenue doit être maintenue propre et protégée par une casaque lorsque vous sortez du service. Des chaussures sont dédiées au lieu de stage, elles doivent être fermées, silencieuses et faciles d'entretien, sans tissu.

Les cheveux longs doivent être attachés. En dehors du bloc opératoire ou lors de soins spécifiques, aucune coiffe n'est autorisée.

Aucun bijou ne doit être porté sur les mains et les poignets.

Les ongles doivent être courts, sans vernis même incolore et sans prothèses ongulaires.

Le téléphone portable doit rester dans le vestiaire. Il ne doit en aucun cas être présent dans la poche de la tenue professionnelle de l'apprenant.

Présence

Pour les périodes de stage A, B, C :

Le stagiaire ne doit pas dépasser les 35h par semaine (soit 7 heures par jour – non inclus le temps de repas)

Il peut effectuer son stage le week-end, sans dépasser 2 week-ends sur la même période de stage et sous réserve de la présence de professionnel qualifié pour son encadrement.

Pour la période de stage D :

Le stagiaire ne doit pas dépasser les 35h par semaine (soit 7 heures par jour – non inclus le temps de repas) durant les cinq premières semaines de stage. Sur les deux dernières semaines le stagiaire peut réaliser les horaires des professionnels du service.

Il peut effectuer son stage le week-end, sans dépasser 3 week-ends sur la même période de stage et sous réserve de la présence de professionnel qualifié pour son encadrement.

Jours Fériés : Afin de permettre à l'apprenant de s'inscrire dans un processus de professionnalisation, les jours fériés inclus dans les périodes de stage sont travaillés.

Nuits : Une expérience de nuit (au minimum 3 nuits consécutives) doit être programmée durant la période de stage B ou C ou D. Le cadre en sera informé lors de l'annonce de stage.

Horaires

Ils sont déterminés par le responsable du stage.

A l'issue du stage, le/la responsable valide « la feuille de contrôle des heures effectuées en stage ».

Le stagiaire s'engage à informer l'institut de toutes modifications de planning.

Le stagiaire doit avoir 12h de repos entre chaque prise de poste (sauf accord au préalable de l'institut).

Les apprenants sont amenés à réaliser 3 jours de formation Gestes et Soins d'Urgence. Ces heures de formation ne sont pas récupérables en stage.

Attention : Il se peut que certaines épreuves de certification se déroulent sur du temps de stage, le stagiaire présentera une convocation au cadre de santé le jour de son arrivée. Le stagiaire réalisera des horaires de journée le jour de l'épreuve, ce temps de formation n'est pas récupérable en stage.

Les représentants des élèves peuvent être dans l'obligation d'assister à certaines instances ; le stagiaire présentera sa convocation au cadre de santé et réalisera des horaires de journée, ce temps de formation n'est pas récupérable en stage.

Absences

Le stagiaire doit prévenir par téléphone, le jour même, le service puis l'institut.

Le stagiaire doit fournir dans un délai de 48h un arrêt maladie à l'institut.

Tout manquement fera l'objet d'une **sanction disciplinaire**.

Toutes les absences en stage doivent être récupérées, quel que soit le motif de l'absence.

La récupération est planifiée, préférentiellement en journée complète, par le responsable.

L'apprenant doit en informer l'IFAS dans les meilleurs délais.

Les objectifs

Le stagiaire présente à l'équipe lors de son arrivée ses objectifs inscrits dans son portfolio. Il peut les réajuster durant la première semaine de stage avec l'aide des professionnels de proximité. Ils sont fixés en lien avec son niveau de compétences et la spécificité du service qui l'accueille. Le stagiaire organise avec le responsable du stage :

- Une journée avec une personne chargée de l'entretien des locaux
- Un accompagnement avec un kinésithérapeute ou un ergothérapeute ou un psychomotricien
- Une journée avec un(e) infirmier(e) afin d'identifier son rôle

L'infirmier(e) interviendra ponctuellement dans l'encadrement du stagiaire tout au long du stage afin de le former aux nouveaux soins relevant des compétences de l'aide-soignant(e).

Chacun de ces professionnels devra valider cette journée dans le portfolio du stagiaire (document prévu à cet effet)

Un temps de stage doit être consacré à l'élaboration des démarches de soins.

Le portfolio

Son utilisation (par le stagiaire et les professionnels) est obligatoire.

Il est consultable par tous les professionnels encadrants.

Le bilan de mi-stage

Un bilan de mi-stage est obligatoire pour permettre au stagiaire de progresser dans l'acquisition de ses compétences.

Il doit être demandé par le stagiaire qui évalue, au préalable, ses points forts, ses axes d'amélioration et son niveau d'acquisition des compétences.

L'équipe évalue à son tour le niveau intermédiaire d'acquisition des compétences du stagiaire.

Les documents prévus à cet effet sont dans le portfolio.

L'échange doit permettre aux deux parties de réajuster les objectifs de l'encadrement.

Le dossier d'évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel.

Le dossier d'évaluation concerne l'évaluation finale de l'acquisition des compétences (que ce soit pour les stagiaires en cursus complet ou en cursus partiel)

Le dossier d'évaluation est remis à l'équipe au minimum, une semaine avant la fin du stage et devra être restitué au stagiaire à l'issue d'un entretien **à la fin du stage**.

Il est renseigné, daté, signé par des soignants diplômés chargés de l'encadrement dont le nom est écrit lisiblement. L'équipe argumente ses appréciations auprès du stagiaire.

En aucun cas le dossier d'évaluation des compétences ne peut être signé par une seule personne. Le responsable du service ou son représentant valide le document par sa signature et le cachet du service.

Situation de soins et acquis professionnels

L'exploitation de stage est organisée à l'IFAS le dernier vendredi de chaque stage sauf pour la période D. Elle permettra au stagiaire de faire le point sur ses acquis professionnels et de partager des expériences. Ce temps est compris dans le temps de stage et ne pourra en aucun cas être considéré comme une absence sur la feuille d'horaires réalisés.

Deux ou Trois démarches de soins au minimum (selon le service) ainsi que deux ou trois « Fiche pratique » doivent être élaborées par le stagiaire et validées par un soignant.

Le référent pédagogique vérifiera, au retour de stage, que les démarches ont bien été élaborées.

Les visites de stage :

Des visites de stage sont organisées par les formatrices.

Elles ont pour objet de rencontrer l'apprenant et son tuteur de stage et/ou un professionnel du service l'ayant encadré.

Elles permettent de réaliser un bilan de l'acquisition des compétences de l'apprenant en milieu professionnel et de répondre aux questions des équipes du service.

La présence du cadre n'est pas obligatoire.

En cas d'absence du tuteur, le professionnel de proximité participant à la rencontre doit avoir encadré l'apprenant et avoir au préalable, recueilli l'avis des autres professionnels.

En lien avec les nouvelles modalités de certification, d'autres travaux pourront être demandés aux stagiaires au cours du stage.

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL DE SATISFACTION DES STAGIAIRES

Suite à votre stage, nous souhaiterions connaître votre satisfaction quant à votre accueil et à votre encadrement par le personnel du service.

Merci de bien vouloir remplir ce questionnaire, vos remarques et suggestions seront prises en compte.

NOM Prénom Dates du stage

Établissement, pôle et service dans lequel vous avez effectué votre stage.....

Entourez le nombre correspondant à votre degré de satisfaction:	COTATION	NON ADAPTÉ	PROPOSITIONS
TEMPS D'ACCUEIL			
Accueil téléphonique de présentation	 très satisfait 1  satisfait 2  moins satisfait 3  pas du tout satisfait 4		
Accueil au sein du service ou du pôle à votre arrivée	 très satisfait 1  satisfait 2  moins satisfait 3  pas du tout satisfait 4		
Votre entretien avec le maître de stage ou le tuteur	 très satisfait 1  satisfait 2  moins satisfait 3  pas du tout satisfait 4		
LA PRÉSENTATION DU SERVICE			
La présentation du service	 très satisfait 1  satisfait 2  moins satisfait 3  pas du tout satisfait 4		
Lieu de pause	 très satisfait 1  satisfait 2  moins satisfait 3  pas du tout satisfait 4		
Vestiaire	 très satisfait 1  satisfait 2  moins satisfait 3  pas du tout satisfait 4		
LE DÉROULEMENT DU STAGE			
L'accès au livret d'accueil	 très satisfait 1  satisfait 2  moins satisfait 3  pas du tout satisfait 4		

L'encadrement des professionnels dans la réalisation de vos objectifs	 très satisfait 1	 satisfait 2	 moins satisfait 3	 pas du tout satisfait 4		
L'encadrement dans l'élaboration du projet de soins	 très satisfait 1	 satisfait 2	 moins satisfait 3	 pas du tout satisfait 4		
Le parcours de stage organisé	 très satisfait 1	 satisfait 2	 moins satisfait 3	 pas du tout satisfait 4		
L'utilisation du portfolio par le tuteur	 très satisfait 1	 satisfait 2	 moins satisfait 3	 pas du tout satisfait 4		
L'ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE DES PROFESSIONNELS DE PROXIMITÉ						
Capacité à transmettre et à susciter l'intérêt	 très satisfait 1	 satisfait 2	 moins satisfait 3	 pas du tout satisfait 4		
Disponibilité de l'équipe	 très satisfait 1	 satisfait 2	 moins satisfait 3	 pas du tout satisfait 4		
Prise en compte de vos attentes	 très satisfait 1	 satisfait 2	 moins satisfait 3	 pas du tout satisfait 4		
LES ACQUIS DE FIN DE STAGE						
Acquisition de vos connaissances lors du stage	 très satisfait 1	 satisfait 2	 moins satisfait 3	 pas du tout satisfait 4		
Point sur les compétences acquises	 très satisfait 1	 satisfait 2	 moins satisfait 3	 pas du tout satisfait 4		

Vos remarques et suggestions :

Institut de Formation d'Aides-Soignants du Sud de l'Oise

Evaluation du degré de satisfaction de la formation – Promotion 2024

Nom :

Prénom :

1. PRÉ – FORMATION

a- Comment avez-vous connu l'institut de formation du GHPSO Creil/Senlis ?

b- Sur le site du GHPSO aviez-vous suffisamment d'informations concernant la formation ?

Oui ☐

Non ☐

Site non consulté ☐

2. INSTITUT DE FORMATION

a. Que pensez-vous de la situation géographique de l'institut ?

Axe d'amélioration : -----

b. Vous y sentez – vous en sécurité ?

Oui ☐

Non ☐

Axe d'amélioration : -----

c. Quels moyens de transport autre que la voiture utilisez-vous ?

Train ☐

Bus ☐

d. Selon vous, les horaires des transports en commun sont-ils compatibles avec les horaires de l'institut ?

Oui ☐

Non ☐

Si non pourquoi : -----

Axe d'amélioration : -----

e. Les locaux étaient-ils adaptés à la formation ?

- Nombre de salles : Oui ☐ Non ☐

Axe d'amélioration : -----

- Taille des salles : Oui ☐ Non ☐

Axe d'amélioration : -----

- Sonorité des salles : Oui ☐ Non ☐

Axe d'amélioration : -----

- Isolation de l'institut : Oui ☐ Non ☐

Axe d'amélioration : -----

- Confort dans la salle de cours (chaise, luminosité, chaleur...) : Oui ☐ Non ☐

Axe d'amélioration : -----

- Confort dans la salle de pratique (chaise, luminosité, chaleur...) : Oui ☐ Non ☐

Axe d'amélioration : -----

- Confort dans la salle de pause (chaise, luminosité, chaleur...) : Oui ☐ Non ☐

Axe d'amélioration : -----

f. Le matériel lié à la vie étudiante est-il selon vous suffisant (frigo, micro-onde...) ?

Oui ☐ Non ☐ Axe d'amélioration : -----

g. Le matériel pédagogique est-il selon vous suffisant (tablettes, livres...) ?

Oui ☐ Non ☐ Axe d'amélioration : -----

h. Qu'avez-vous pensé de l'hygiène des locaux durant l'année

L'entretien réalisé par la société extérieure est-elle satisfaisante au niveau :

- Des sanitaires Oui ☐ Non ☐

- Du vestiaire Oui ☐ Non ☐

- De la salle de cours Oui ☐ Non ☐

- De la salle de pause Oui ☐ Non ☐

- Des couloirs Oui ☐ Non ☐

Axes d'amélioration : -----

3. DÉROULEMENT DE LA FORMATION

a- Quels étaient vos objectifs lors de votre entrée en formation ?

b- La formation vous a-t-elle permis de les atteindre ?

Oui ☐ Non ☐

c- La formation a-t-elle répondu à vos attentes ?

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi, -----

c- La présentation de l'année en début de formation était-elle claire ?

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi ? -----

d- L'imbrication des modules en début de formation vous a-t-elle paru cohérente ?

Oui ☐ Non ☐

e- La présentation de chaque module en début de module vous a-t-elle paru nécessaire ?

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi, -----

4. LE SUIVI PÉDAGOGIQUE

**a. Qu'avez-vous pensé du positionnement au tout début de l'année de formation ?
(Mathématiques, français, biologie...)**

Adapté : Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi, -----

b. Le travail qui a suivi ce positionnement était-il nécessaire ?

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi, -----

Axe d'amélioration : -----

c. Le travail qui a suivi ce positionnement était-il suffisant en terme de temps ?

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi, -----

Axe d'amélioration : -----

d. Quelles utilités avez-vous trouvé aux épreuves de positionnement lors de vos apprentissages ?

e. Quelles utilités avez-vous trouvé aux épreuves intermédiaires de connaissances lors de vos apprentissages ?

f. La possibilité aux apprenants en cursus partiel d'assister à certains cours vous paraît-elle nécessaire:

Oui ☐ Non ☐

g. Votre accompagnement pédagogique a-t-il été suffisamment individualisé ?

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi, -----

h. La date de votre bilan de mi- formation vous a-t-elle convenue ?

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi, -----

i. Qu'avez-vous pensé de votre bilan de mi- formation ?

.....
.....
.....
.....

j. Pour vous, y a-t-il eu suffisamment d'entretiens (aide, conseil, accompagnement pédagogique) avec l'équipe pédagogique ?

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi,

k. L'équipe pédagogique a-t-elle été suffisamment disponible pendant l'année ?

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi,

Axe d'amélioration :

l. Les droits et les devoirs du stagiaire ont-ils été suffisamment abordés lors de l'année de formation ?

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi,

m. L'équipe pédagogique vous a-t-elle suffisamment accompagné sur votre projet professionnel ?

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi,

Axe d'amélioration :

5. LES STAGES :

a- Votre parcours de stage était-il suffisamment diversifié (tant sur les lieux que sur les spécialités) ?

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi, -----

Axe d'amélioration : -----

b- L'équipe pédagogique a-t-elle selon vous, tenu compte de votre lieu d'habitation et du Co voiturage afin de vous placer en stage ?

Oui ☐ Non ☐

Si non, axe d'amélioration : -----

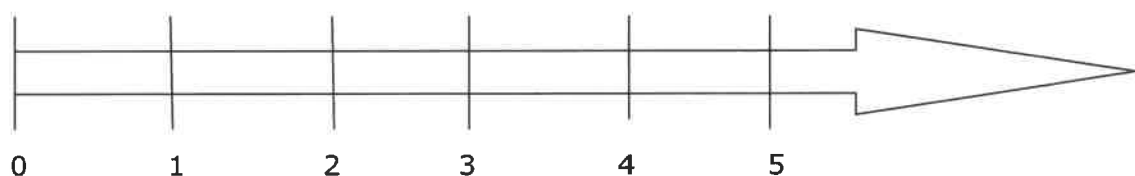
c- Le temps imparti à la préparation aux stages vous a-t-il paru suffisant ?

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi, -----

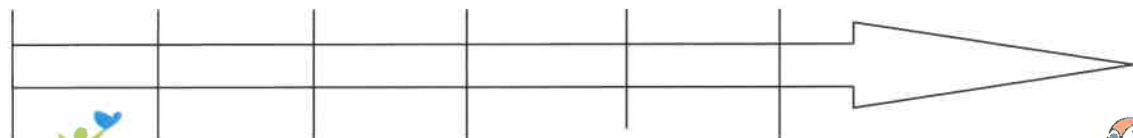
d- Que vous ont apporté les exploitations de stage en groupe ?

e- Selon vous, votre accueil lors de vos différents stages a été de 0 à 5 (0 = très insuffisant – 5 Très Bien), Entourez le degré de satisfaction correspondant :



Justifiez votre notation : -----

f- Selon vous, l'accompagnement lors de vos apprentissages en stage a été de 0 à 5 (0 = très insuffisant – 5 Très Bien), Entourez le degré de satisfaction correspondant :



0 1 2 3 4 5

Justifiez votre notation : -----

g- Avez-vous utilisé le portfolio durant votre formation ?

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi, -----

Axe d'amélioration : -----

h- Que vous a apporté l'utilisation du portfolio ?

6. LES COURS :

a- Les horaires des cours vous ont-ils convenu ?

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi, -----

b- Que pensez-vous de la qualité des interventions ?

c- Les supports utilisés lors des interventions théoriques ont-ils été suffisamment diversifiés ?

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi, -----

d- Quels sont les différents types d'intervention qui ont été pour vous les plus adaptés à vos méthodes d'apprentissage ?

Face à Face pédagogique ☐
Travail en groupe ☐
Travail en autonomie ☐
Séance de Pratique ☐

Vidéos ☐
Power point ☐
Lecture accompagnée ☐
Saynètes ☐

e- Que pensez-vous de manière générale de la qualité des interventions des intervenants extérieurs ?

7. LES ÉPREUVES DE CERTIFICATION :

a. Les explications relatives au déroulement des épreuves de certification sont-elles suffisamment claires ?

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi : -----

Axe d'amélioration : -----

b. Les délais entre les explications et les dates de présentation des fiches de pré-écritures vous semblent-ils adaptés ?

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi : -----

Axe d'amélioration : -----

c. Les délais entre la présentation de la fiche de pré-écriture et le rendu du document final écrit vous semblent-ils adaptés ?

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi : -----

Axe d'amélioration : -----

d. Le délai entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage vous semble-t-il adapté ?

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi : -----

Axe d'amélioration : -----

8. LES ACCOMPAGNEMENTS PÉDAGOGIQUES INDIVIDUALISÉS :

a- Les explications relatives au déroulement des API sont-elles suffisamment claires ?

Oui ☐ Non ☐

Si non, pourquoi-----

Axe d'amélioration : -----

b- Les conseils des formatrices sur les orientations de travail en français, maths, biologie, anglais, vous ont-ils permis de progresser ?

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi, -----

Axe d'amélioration : -----

9. FINANCEMENT DE LA FORMATION :

a) Que pensez-vous de votre accompagnement dans les démarches financières liées à la formation ?

b) L'assistante est-elle suffisamment disponible ?

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi, -----

c) La responsable de formation est-elle suffisamment disponible ?

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi, -----

d) La diffusion d'offres d'emploi par l'équipe pédagogique vous paraît-elle nécessaire ?

Oui ☐ Non ☐

e) Etes-vous suffisamment accompagné dans vos démarches d'accès à l'emploi post diplôme ?

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi, -----

10. PROJET SOPHROLOGIE :

a. Avez-vous participé aux séances de sophrologie proposées par l'institut durant cette année de formation ?

Oui ☐ Non ☐

Si non ne pas répondre aux questions suivantes.

b. Les séances ont-elles été bénéfiques pour vous ?

Oui ☐ Non ☐

Justifiez votre réponse quel que soit votre réponse -----

c. Etaient-elles suffisamment nombreuses ?

Oui ☐ Non ☐

Si non justifiez, -----

d. Les périodes proposées étaient-elles adaptées ?

Oui ☐ Non ☐

Si non justifiez, -----

e. À quel(s) moment(s) de la formation auriez-vous préféré réaliser les séances de sophrologie ?

f. Axes d'amélioration de ces séances : -----

Etes-vous satisfait(e) de votre année de formation dans notre institut ?

Oui ☐ Non ☐

Si non justifiez, -----

Commentaires généraux sur votre année de formation parmi nous :

Merci de bien vouloir évaluer l'IFAS auprès de France TRAVAIL via le site :
<https://anotea.pole-emploi.fr/>

Institut de Formation d'Aides-Soignants du Sud de l'Oise

Évaluation de la qualité de l'institut et de la formation aide-soignante Par les intervenants extérieurs

Nom :

Prénom :

Fonction :

Merci d'évaluer la qualité en cochant votre réponse.

1. La qualité des échanges avec la formatrice qui vous a contacté ?

Sur une échelle de 0 à 5 quel est votre degré de satisfaction ?

0 1 2 3 4 5
insatisfait ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ Très satisfait

2. La clarté des explications données par la formatrice, relatives :

a. Au Référentiel de formation :

Sur une échelle de 0 à 5 quel est votre degré de satisfaction ?

0 1 2 3 4 5
insatisfait ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ Très satisfait

b. Aux contenus de votre intervention :

Sur une échelle de 0 à 5 quel est votre degré de satisfaction ?

0 1 2 3 4 5
insatisfait ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ Très satisfait

c. Aux moyens qui vous sont proposés (Powerpoint, simulation, vidéo...)

Sur une échelle de 0 à 5 quel est votre degré de satisfaction ?

0 1 2 3 4 5
insatisfait ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ Très satisfait

d. A l'organisation de l'intervention :

Sur une échelle de 0 à 5 quel est votre degré de satisfaction ?

0 1 2 3 4 5
insatisfait ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ Très satisfait

3. La qualité de l'accueil lors de votre intervention :

Sur une échelle de 0 à 5 quel est votre degré de satisfaction ?

0 1 2 3 4 5
insatisfait       Très satisfait

4. La qualité des locaux mis à votre disposition pour réaliser votre intervention :

Sur une échelle de 0 à 5 quel est votre degré de satisfaction ?

0 1 2 3 4 5
insatisfait       Très satisfait

5. L'accompagnement dans les démarches administratives pour la rémunération de votre intervention

Sur une échelle de 0 à 5 quel est votre degré de satisfaction ?

0 1 2 3 4 5
insatisfait       Très satisfait

6. La qualité des échanges avec les apprenants :

Sur une échelle de 0 à 5 quel est votre degré de satisfaction ?

0 1 2 3 4 5
insatisfait       Très satisfait

Quels axes d'améliorations pouvons-nous apporter pour répondre davantage à vos attentes :

.....

.....

.....

.....

Souhaitez-vous poursuivre notre collaboration ? Oui ☐ Non ☐

Si non, pourquoi ?

.....

.....

.....

Autres

remarques :

.....

.....

.....

Je vous remercie de me transmettre ce document renseigné afin que nous puissions prendre en compte vos remarques et ainsi améliorer notre collaboration.

Je vous remercie de votre investissement auprès des apprenants.

Institut de Formation d'Aides-Soignants du Sud de l'Oise

Etablissement :

Date :

EVALUATION PAR LES ORGANISMES ET/OU EMPLOYEURS De la formation conduisant au diplôme

1. Lors de l'entretien post-formation avec le stagiaire ayant suivi cette formation, celui-ci évalue la formation dispensée comme :

☐ Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Insatisfaisante ☐ Très insatisfaisante

Si insatisfaisante ou très insatisfaisante : pourquoi ?

2. La qualité des échanges entre l'IFAS et votre organisme est selon vous :

☐ Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Insatisfaisante ☐ Très insatisfaisante

Quelles sont vos propositions d'amélioration ?

3. Les délais d'envoi des documents par l'IFAS sont selon vous :

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant

Quelles sont vos propositions d'amélioration ?

4. La réactivité de l'IFAS face à vos demandes est selon vous :

☐ Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Insatisfaisante ☐ Très insatisfaisante

Si insatisfaisante ou très insatisfaisante : pourquoi ?

5. Conseilleriez-vous notre IFAS à vos employés souhaitant suivre la formation d'aide-soignante ?

☐ oui

☐ non

Si non, pourquoi ?

Je vous remercie de votre collaboration.

